

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

www.atibt.org

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4
-----------------	---

ACRONYMES	5
-----------------	---

1 QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2025	6
---	---

2 L'ACTION DE L'ATIBT AU SERVICE DE SES MEMBRES	10
--	----

2.1 Veille réglementaire et Commissions de l'ATIBT	12
2.2 Production et diffusion de connaissances	17
2.3 Communication et animation du réseau	19
2.4 Représentation internationale et dialogues institutionnels	23

3 DONNÉES ET INDICATEURS CLÉS	24
--	----

3.1 Données de la filière bois tropical du bassin du Congo et de la Côte d'Ivoire	25
3.2 Données de certification	27
3.3 Marchés du bois tropical dans le monde	28

4 RETOUR SUR LES GRANDS ENJEUX DE 2025	33
---	----

4.1 RDUE – une année charnière	34
4.2 CITES - Bilan 2025	36
4.3 État des lieux et évolutions des certifications forestières	38
4.4 Financement climat et biodiversité	42
4.5 Structure et situation de la filière	45
4.6.1 Dynamiques par pays — Cameroun	46
4.6.2 Dynamiques par pays — République du Congo	49
4.6.3 Dynamiques par pays — Gabon	51
4.6.4 Dynamiques par pays — Côte d'Ivoire	53
4.7 RACEWOOD 2025	56

PROJETS 57

ADEFAC	58
UFA-REFOREST	59
ASP Cameroun	60
MIB Congo	61
PASSAD	62
ConForMa	63
TTT	64
Madera Cero Deforestación	65

PERSPECTIVES 2026 66

6.1 Priorités stratégiques	67
6.2 Opportunités	69
6.3 Points de vigilance	70

GOUVERNANCE 71

7.1 Conseil d'administration	72
7.2 Nos adhérents	73
7.3 Notre équipe	77
7.4 Nos ressources	80

ÉDITORIAL

2025 n'aura pas été une année ordinaire pour la filière forêt-bois tropical. Entre les incertitudes réglementaires liées au RDUE, les incertitudes douanières, les freins commerciaux liés aux inscriptions à la CITES et la contraction de la demande chinoise, les opérateurs du secteur ont dû faire preuve d'une résilience remarquable. Ce rapport annuel de notre association en est le témoignage.

Face à ces défis, l'ATIBT a choisi d'agir plutôt que d'attendre. Nous avons organisé des ateliers de préparation au RDUE dans trois pays producteurs, renforcé notre appui aux Autorités scientifiques nationales et organes de gestion dans le cadre des exigences de la CITES, et accompagné nos membres dans la mise en place d'outils concrets de traçabilité et de diligence raisonnée. Nous avons aussi organisé des ateliers dans le cadre du renforcement et participé à la COP CITES à Samarkand. Ces actions ne se voient pas toujours de l'extérieur, mais elles font la différence sur le terrain.

La certification continue d'avancer, entre progression de la certification FSC au nord Congo et de la certification PAFC au Gabon au Cameroun et en République du Congo. Ces résultats, obtenus dans

un contexte difficile, confirment que la gestion forestière durable n'est pas un idéal lointain : c'est une réalité opérationnelle pour un nombre croissant d'entreprises de notre réseau.

Nous avons également accueilli de nouveaux membres dont les profils illustrent la diversité croissante de notre communauté : producteurs engagés dans la transformation locale, mais aussi solutions numériques pensées pour faciliter la conformité réglementaire. Cette diversité est notre force.

2026 s'annonce comme une année décisive. Le RDUE entrera en application au 30 décembre. Et le Carrefour International du Bois se tiendra à Nantes en juin. Un rendez-vous que nous préparons avec enthousiasme et qui sera, nous en sommes convaincus, un moment fort pour l'ensemble de la filière.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport. Il est plus concis que les précédents, délibérément : nous avons voulu aller à l'essentiel, mettre en lumière ce qui compte vraiment et vous donner une image juste de ce que la filière traverse et de ce que l'ATIBT fait pour l'accompagner.



**FRANÇOISE
VAN DE VEN**
PRÉSIDENTE
DE L'ATIBT



**BENOÎT
JOBÉ-DUVAL**
DIRECTEUR
GÉNÉRAL
DE L'ATIBT

ACRONYMES

ACNP : Avis de commerce non préjudiciable

ADEFAC : Appui au développement de la formation continue dans la filière forêt-bois en Afrique Centrale

AEIM : Asociación Española de Importadores de Madera (Asociation Espagnole des Importateurs de Bois)

AFD : Agence Française de Développement

ANAFOR : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier

ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux

ASP : Appui Secteur Privé

CAFI : Central African Forest Initiative

CEI bois : The European Confederation of Woodworking Industries

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CEPF : Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers Privés

CFT : Compagnie Forestière De Transformation

CIB : Carrefour International du Bois

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CITES : Convention On International Trade In Endangered Species Of Wild Fauna And Flora

CGDD : Commissariat général au développement durable

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

CONFORMA : Vers la gestion FORestière CONcertée du futur dans la Réserve de biosphère MAYa

COP : Conference of the parties

CRCF : Carbon removal certification framework

CST Forêt (AFD) : Comité Scientifique et technique

CTWPDA : China Timber & Wood Production Distribution Association

DGENV : Direction générale pour l'environnement (UE)

DUE : Délégation de l'Union Européenne

EFI : European Forest Institute

EOS : European Organisation for Sawmill Industry

ETTF : European Timber Trade Federation

ETIC : European Timber Industries Confederation

Eustafor : European State Forest Association

RDUE : Règlement Européen contre la Déforestation des forêts

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEP - EPF : Fédération Européenne du Parquet - European Panel Federation

FFEM : Fonds Français pour L'environnement Mondial

FIB : Fédération des industries du Bois (RDC)

FLEGT : Forests Law Enforcement Governance and Trade

FSC : Forest Stewardship Council

GFBC : Groupement De La Filière Bois Du Cameroun

GGSC : Global Green Supply Chain

GIZ : Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit

GNFT : Groupe National Des Forêts Tropicales

GTI : Global Timber Index

IDH : Initiative pour le commerce durable

IFL : Intact Forest Landscape

ITTO - OIBT : International Tropical Timber Organization - Organisation internationale des bois tropicaux

IWPA : International Wood Products Association

IUCN : Union Internationale Pour La Conservation De La Nature

KFW : Kreditanstalt für Wiederaufbau

LCB : Le Commerce du Bois (devenu UICCB fin 2025)

LKTS : Lesser Known Timber Species

MEF : Ministère de l'Economie Forestière (République du Congo)

MIB : Marché intérieur du Bois

MINEF : Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)

MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)

MO : Maitrise d'ouvrage

MOD : Maitrise d'ouvrage déléguée

OBC : Organisation for Biodiversity Certificate

OMD : Organisation Mondiale des Douanes

ONFI : Office National Des Forêts International

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAFC : Panafrican Forest Certification

PEFC : Programme For The Endorsment Of Forest Certification

PES : Payments For Environmental Services

PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PPECF : Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts

RDC : République Démocratique du Congo

RBUE : Règlement Bois de l'Union Européenne

RESSAC : Recherche appliqué en écologie et en sciences sociales en appui à la gestion durable des écologie et en sciences sociales en appui à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale

RIFFEAC : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale

SPIB : Syndicat Des Producteurs Industriels Du Bois (Côte d'Ivoire)

STTC : Sustainable Tropical Timber Coalition

SW4SW : Sustainable Wood For Sustainable World (FAO)

TDUK : Timber Development UK Federation - Fédération de la filière bois

TTTF : Tropical Timber Trade Facility

SVL : Système de Vérification de la Légalité

UE : Union Européenne

UFA : Unité forestière d'Aménagement

UFIGA : Union Des Forestiers Et Industriels Du Bois Du Gabon

ULG : Université de Liège

UNICONGO : Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo

UICCB : Union de l'Industrie de la Construction et du Commerce du Bois

VVNH : Vereniging Van Nederlandse Houtondernemingen (Fédération du Bois des Pays Bas)

WRI : World Resources Institute

A photograph of three workers in a lumber mill. In the foreground, a worker in a blue t-shirt is seen from the back, working with a large blue container on a metal stand. Behind him, another worker in a green t-shirt and white hard hat is also working. To the right, a third worker in a green t-shirt and yellow hard hat is looking towards the camera. The background is filled with stacks of lumber and industrial equipment.

1

QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2025

1

La forêt tropicale africaine tient ses engagements grâce aussi à la contribution du secteur privé

En 2025, les surfaces certifiées dans le bassin du Congo ont continué de progresser : Gabon, Congo et Cameroun concentrent désormais plus de 12 millions d'ha certifiés, signe que la dynamique de fond se poursuit malgré un contexte réglementaire et commercial exigeant.

2

RDUE : l'ATIBT au cœur des débats européens

L'année 2025 a marqué un tournant dans la mise en œuvre du Règlement européen contre la déforestation (RDUE). Dans un contexte de fortes incertitudes et de débats intenses sur son application, l'ATIBT s'est imposée comme un interlocuteur reconnu des institutions européennes sur les enjeux liés aux filières bois tropicales.

Tout au long de l'année, l'association a accompagné les entreprises dans leur préparation, organisé des ateliers et webinaires techniques, tout en portant la voix des producteurs et opérateurs du secteur auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et de nombreux partenaires.

Cette mobilisation a permis de défendre une mise en œuvre du RDUE à la fois ambitieuse, réaliste et adaptée aux réalités des filières tropicales.

3

CITES : un enjeu existentiel pour le bois tropical

L'inscription de plusieurs essences commerciales de bois à l'Annexe II de la CITES a entraîné de nouveaux défis pour les administrations et les opérateurs économiques concernés. La mise en œuvre effective des dispositions de la Convention nécessite en effet une mobilisation importante des organes de gestion et des autorités scientifiques, tant dans les pays producteurs que dans les pays importateurs. Les difficultés rencontrées dans le commerce international du padouk au Gabon par exemple ont mis en évidence la nécessité d'une compréhension harmonisée des procédures liées aux avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et aux mécanismes de délivrance des permis. Cette situation souligne l'importance du renforcement des capacités techniques et institutionnelles des autorités compétentes, ainsi que du développement d'outils et de cadres de coopération permettant d'assurer une application cohérente et efficace de la Convention.

4

Une filière qui doit s'adapter dans un contexte commercial difficile

Le marché européen du bois tropical a progressé de 1% en volume en 2025, dans un contexte marqué par la faiblesse des activités de construction et les incertitudes liées aux nouvelles politiques tarifaires américaines. La demande chinoise, en recul de 27% pour les grumes tropicales, a conduit plusieurs exportateurs africains à réorienter leurs flux vers l'Europe, accentuant la pression sur les prix. En parallèle, les coûts de production ont malheureusement encore augmenté et progressivement fragilisé certaines entreprises forestières. L'ATIBT a poursuivi ses échanges avec les pays du bassin du Congo et les pays européens pour inciter à une meilleure compréhension des enjeux de la filière et soutenir le modèle des entreprises engagées.

Pour certaines entreprises du bassin du Congo, cette situation a constitué une opportunité d'accélérer la transformation locale et la diversification commerciale vers l'Europe.

5

Des actions terrain qui produisent des résultats concrets

Sept projets principaux ont mobilisé des ressources significatives en 2025 : UFA-REFOREST, ASP Cameroun, MIB Congo, ADEFAC, PASSAD, ConForMa, et TTT couvrent ensemble plusieurs pays et des thématiques complémentaires — connaissance du bois, enrichissement forestier, aménagement, formation professionnelle, conformité réglementaire, dialogue commercial. Ces projets constituent le bras opérationnel de l'ATIBT sur le terrain et permettent de décupler les moyens.

6

La formation professionnelle repart sur des bases solides

Après le Racewood de Pointe Noire et le « Grand prix d'ébénisterie d'Afrique centrale », une première étape concernant la formation des formateurs a pris fin. ADEFAC aura permis de consolider les bases de la formation professionnelle en structurant une offre de formation professionnelle continue pour la filière forêt-bois d'Afrique centrale, coconstruite entre entreprises et institutions de formation. L'enjeu central : améliorer l'employabilité des acteurs de la filière — amont comme aval — et renforcer la compétitivité du secteur par la montée en compétences.



La publication du guide de performances des ouvrages en bois tropical.

Entre autres publications, l'ATIBT a publié son nouveau *Guide de performances & d'exigences fonctionnelles des ouvrages en bois tropicaux africains*. Cet ouvrage est un document de référence pour les maîtres d'ouvrage, architectes, prescripteurs et professionnels qui souhaitent intégrer du bois tropical dans leur ouvrage.

La création de ce Guide a pour origine une demande des maîtres d'ouvrage, principalement des architectes, qui souhaitent utiliser les bois tropicaux dans les marchés publics du fait des performances particulières de ces bois, et qui peuvent être confrontés à certaines difficultés de rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CTP)

Cet ouvrage sera un élément important pour une action "marchés" qui devra être intensifiée en 2026, pour toujours mieux soutenir le bois tropical durable.





2

L'ACTION DE L'ATIBT AU SERVICE DE SES MEMBRES

© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

L'ACTION DE L'ATIBT AU SERVICE DE SES MEMBRES

En 2025, l'ATIBT a pleinement assumé son rôle d'interface entre ses membres et un environnement réglementaire, commercial et institutionnel en mutation accélérée. Dans un contexte marqué par le report de l'entrée en application du Règlement européen sur la Déforestation, événement majeur de l'année pour la filière, les décisions de la CoP20 CITES et une conjoncture de marché durablement difficile, l'association a mobilisé l'ensemble de ses leviers d'action pour informer, outiller et représenter la filière.

Comme chaque année, l'ATIBT anime ses 7 commissions thématiques, espace permanent d'intelligence collective des membres, complété par une veille réglementaire active et des ressources opérationnelles régulièrement mises à jour. La

production de connaissances, fiches techniques, outils, publications, en constitue le prolongement naturel.

Enfin, la représentation internationale a atteint une intensité inédite, avec une présence dans une dizaine de forums professionnels et institutionnels à travers le monde, et une mobilisation sans précédent sur les dossiers CITES et RDUE.



CHIFFRES CLÉS

Nombre de membres ATIBT fin 2025

164

Publications et fiches techniques produites ou mises à jour

104

Abonnés newsletter fin 2025

6594

Followers LinkedIn ATIBT fin 2025

5400

Événements (organisés, co-organisés ou participation)

+ de 20

2.1 VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET COMMISSIONS DE L'ATIBT

L'accompagnement technique de l'ATIBT repose sur deux leviers complémentaires : un dispositif de veille et d'animation réglementaire, particulièrement actif en 2025 autour du Règlement européen sur la Déforestation (RDUE) ainsi que

des thématiques CITES, et un réseau de commissions thématiques qui réunissent une à trois fois par an membres, chercheurs et partenaires institutionnels autour de sujets opérationnels ciblés.

La veille réglementaire

En partenariat avec Le Commerce du Bois (LCB), l'ATIBT a animé une série d'ateliers pratiques portant sur les rôles des acteurs, la déclaration de diligence raisonnée, l'analyse des coordonnées GPS et l'évaluation des risques de dégradation des forêts. Ces sessions ont été complétées par des webinaires co-organisés avec Deloitte et le CGDD, des replays accessibles aux membres et une mise à jour régulière de la FAQ dédiée sur atibt.org. Dans le cadre du projet PASSAD-Forêt, un atelier national RDUE a également été organisé en Côte d'Ivoire.

Sur le volet CITES, l'ATIBT a déployé un accompagnement structuré autour de quatre axes, en réponse aux difficultés concrètes rencontrées par les opérateurs depuis les inscriptions de la CdP19.

Méthodologie UE – Permis d'importation. L'ATIBT a produit et diffusé une note méthodologique sur la procédure européenne d'importation des espèces inscrites à l'annexe II de la CITES, clarifiant les obligations des importateurs, les documents requis et les points de contrôle aux frontières de l'UE.

ACNP nationaux. En lien avec les autorités scientifiques nationales du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la Côte d'Ivoire,

l'ATIBT a apporté un appui technique à l'élaboration des Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP). L'atelier régional de Douala (mars 2025), organisé avec la COMIFAC, FRMi et l'Université de Gemboux, a abouti à la validation d'un canevas régional harmonisé, repris dans la notification officielle CITES n°2025/056 du 15 avril.

Sapelli et Okoumé – Suivi stratégique. Ces deux espèces phares font l'objet d'un suivi stratégique spécifique en raison de leur importance commerciale et des risques d'escalade réglementaire à la prochaine CdP. L'ATIBT coordonne la consolidation des données populationnelles et de gestion pour étayer des ACNP robustes et anticiper d'éventuelles propositions d'inscription supplémentaires.

Permis bloqués. Face aux blocages répétés de permis d'importation — notamment pour le padouk gabonais, immobilisé pendant dix mois —, l'ATIBT a constitué et relayé un dossier factuel auprès de la Commission européenne et des autorités CITES compétentes. Un compromis concret a été obtenu à la CoP20 de Samarcande : les pays importateurs sont désormais tenus de motiver par écrit tout refus de permis.

Les commissions thématiques : Un moteur de réflexion collective

Les commissions tirent leur force de la diversité des expériences de leurs membres : les entreprises et organisations souhaitant y contribuer sont les bienvenues et peuvent contacter le secrétariat de l'ATIBT.

Les Commissions constituent l'un des espaces les plus vivants de l'ATIBT. Elles réunissent, sur une base volontaire, les membres de l'association ainsi que des intervenants extérieurs autour des grands enjeux du secteur, et se retrouvent 2 à 3 fois par an pour partager analyses, retours d'expérience et propositions d'actions.

Sept commissions sont actives : Marketing, Certification et Réglementation, Formation, Matériaux Bois et Normalisation, Forêt & Industrie, Agroforesterie et Plantations, et Carbone & Biodiversité. Chacune couvre un domaine stratégique, en prise directe avec les défis réglementaires, techniques et de marché auxquels font face les entreprises.

Ces espaces de travail jouent un rôle structurant pour l'association : ils permettent à l'ATIBT de rester en phase avec les réalités du terrain, d'alimenter ses prises de position et ses publications, et de faire remonter les besoins des membres vers la direction générale et le Conseil d'administration. En 2025, les commissions ont poursuivi leurs travaux tout au long de l'année, contribuant à l'élaboration des positions, des orientations stratégiques et des actions menées par l'ATIBT. Leurs principales activités sont présentées ci-après.

Le nombre d'inscrits dans chaque commission est d'environ 30 personnes, et les réunions rassemblent en moyenne 12 à 15 participants.

La commission **Marketing** a réuni producteurs, négociants, organismes de certification et partenaires autour d'un constat de conjoncture difficile, avec un marché en recul et des incertitudes liées au report du RDUE et aux tensions réglementaires dans les pays producteurs. La commission a piloté le lancement de la campagne digitale « Vrai / Faux » sur les idées reçues concernant le bois tropical certifié, et travaillé à la préparation des 10 ans de Fair&Precious en 2026. Elle a

également accompagné le déploiement du guide de performance et d'exigences fonctionnelles des ouvrages en bois tropicaux africains, désormais disponible en anglais, et suivi les actions de prescription auprès des donneurs d'ordres et des architectes.

En 2025, la commission a été pilotée par Bertrand Faucon (Stratemark) et Nathalie Bouville (ATIBT).

La commission **Matériau Bois & Normalisation** de l'ATIBT rassemble des experts de la filière, entre autres le Cirad, autour des enjeux techniques liés aux produits bois tropicaux et à leur mise en marché. Elle œuvre à l'amélioration des connaissances sur les propriétés et les usages des essences tropicales, participe aux travaux de normalisation et contribue à l'élaboration de guides et référentiels techniques. Ses actions visent à promouvoir l'utilisation des bois tropicaux dans les ouvrages et produits transformés, tout en accompagnant l'évolution des normes

et des exigences des marchés.

La Commission a finalisé une étude de référence sur le collage des bois tropicaux africains, suivi le montage d'un laboratoire de caractérisation des bois au Congo dans le cadre du projet MIB, et accompagné l'évolution de TROPIX. Elle a également traité des questions normatives d'actualité, dont la révision des fiches FDES.

En 2025, la commission a été présidée par Emmanuel Groutel (Wale) et Jean Gérard (Cirad) en a assuré le secrétariat.

La commission **Agroforesterie & Plantation** de l'ATIBT créé en 2018 avec les partenaires de la Cité du Développement Durable de Nogent-sur-Marne, réunit des membres de l'ATIBT ainsi que des acteurs extérieurs intéressés par ces sujets afin d'échanger des informations, partager des expériences et développer des réflexions communes sur le rôle de l'agroforesterie et des plantations dans les pays producteurs de bois tropicaux. Ses travaux portent notamment sur les modèles agroforestiers, les plantations forestières, les liens entre agriculture et foresterie, ainsi que sur les opportunités économiques, environnementales et sociales associées à ces systèmes.

En 2025, sous un nouveau secrétariat assuré par un consortium associant l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech), l'ATIBT et Guillaume Neve (Nature+), la Commission Agroforesterie & Plantation de l'ATIBT a organisé deux conférences en ligne, en février et en juillet,

afin de favoriser le partage d'expériences et la diffusion des connaissances entre chercheurs, entreprises forestières et partenaires techniques. La réunion de février a porté sur les systèmes agroforestiers à base d'hévéa, le reboisement des concessions forestières, les vergers à graines et les performances des essences locales en plantation. La réunion de juillet s'est concentrée sur la croissance des essences locales en pépinière, ainsi que sur l'évaluation du carbone et de la biodiversité dans les plantations forestières et les systèmes agroforestiers. Ces échanges ont contribué à renforcer les connaissances techniques nécessaires au développement du reboisement, de l'agroforesterie et de la gestion durable des forêts tropicales.

En 2025, la commission a été présidée par Eric Penot (Cirad) et Crispin Ilunga-Mulala (GxABT) et Yanick Nkoulou (ATIBT) en a assuré le secrétariat

La commission Carbone & Biodiversité

Créée en 2022, la Commission Carbone & Biodiversité de l'ATIBT constitue un espace d'échange, de veille et de réflexion consacré aux mécanismes de financement liés au carbone, à la biodiversité et aux services écosystémiques. Elle vise à accompagner les membres de l'ATIBT dans la compréhension des évolutions réglementaires, méthodologiques et de marché, tout en analysant les opportunités que ces mécanismes pourraient offrir aux entreprises engagées dans la gestion durable et certifiée des forêts tropicales.

La Commission réunit des opérateurs forestiers, bureaux d'études, organismes de certification, experts, bailleurs et autres partenaires intéressés par ces théma-

tiques. Elle contribue également à porter la voix de la filière forêt-bois tropicale dans les débats nationaux et internationaux relatifs aux financements innovants, aux paiements pour services environnementaux, aux marchés du carbone et aux mécanismes émergents de valorisation de la biodiversité.

La Commission se réunit généralement trois à quatre fois par an et assure une veille technique et réglementaire régulière, diffusée aux membres sous forme de newsletters et de synthèses thématiques.

En 2025, la Commission a été pilotée par Caroline Duhesme (ATIBT) et animée par Pierre Schueller et Coline Seller (TEREA).

La commission **Forêt & Industrie** de l'ATIBT constitue un espace d'échange et de réflexion réunissant des représentants d'entreprises forestières basées en Afrique, des sociétés d'ingénierie et des associations professionnelles membres de l'ATIBT. Elle a pour mission de réfléchir à l'avenir de la gestion forestière, notamment au renouvellement des plans d'aménagement, tout en promouvant une meilleure transformation du bois dans les pays producteurs. La commission vise également à défendre les intérêts des producteurs et transformateurs de la filière bois d'Afrique centrale et occidentale, à soutenir les membres africains de

l'ATIBT, à contribuer aux débats internationaux sur la gestion durable des forêts tropicales et à fédérer les acteurs du secteur autour des grands enjeux techniques, économiques et réglementaires de la filière. Elle joue en outre un rôle de liaison entre les pays producteurs et les pays consommateurs afin de promouvoir les efforts réalisés en matière de gestion durable des forêts et de développement industriel.

En 2025, la commission a été présidée par Nicolas Bayol (FRMi) et Franck Monthe (ATIBT) en a assuré le secrétariat.

Commission Certification & Réglementation : Créée afin d'accompagner les membres de l'ATIBT face à l'évolution constante des exigences de marché, des systèmes de certification et des cadres réglementaires internationaux, la Commission Certification & Réglementation constitue un espace d'échange, de

veille et de réflexion dédié aux enjeux de conformité, de certification forestière et d'accès aux marchés.

La Commission a pour mission de suivre les évolutions des principaux référentiels de certification (FSC, PEFC/PAFC et autres systèmes pertinents), ainsi que des

réglementations affectant le commerce des produits bois tropicaux, notamment les dispositifs relatifs à la légalité, à la lutte contre la déforestation, à la traçabilité et au devoir de diligence. Elle analyse les impacts de ces évolutions pour les opérateurs de la filière et contribue à identifier des solutions pragmatiques adaptées aux réalités des forêts tropicales de production.

Elle favorise le partage d'expériences entre les acteurs de la filière et contribue à porter leurs préoccupations et propositions auprès des institutions, des organismes de normalisation et des initiatives internationales concernées.

Les travaux de la Commission couvrent notamment les processus de certification forestière et de chaîne de contrôle, la mise en œuvre des exigences relatives à la légalité, le Règlement européen contre la déforestation (RDUE), les initiatives FLEGT, les mécanismes de diligence raisonnée, ainsi que les évolutions des politiques publiques susceptibles d'influencer l'accès aux marchés internationaux.

La Commission se réunit généralement une à deux fois par an et assure une veille technique, normative et réglementaire régulière, diffusée aux membres sous forme de notes d'information, de synthèses thématiques et de retours d'expérience au travers de boucles de mails thématiques.

En 2025, la Commission a été pilotée par Caroline Duhesme (ATIBT).

La commission **Formation** de l'ATIBT a pour vocation de créer un réseau facilitant les échanges entre l'offre et la demande de formation dans la filière forêt-bois tropicale. Elle réunit des acteurs professionnels du secteur et de la formation afin d'échanger sur les questions d'éducation, de compétences, de métiers et de déve-

loppement des ressources humaines. Ses objectifs sont notamment de répondre aux besoins de formation des acteurs de la filière, tant dans les domaines de la production, de la transformation, de la certification, de la gestion durable des forêts ou des marchés, que dans les formations techniques telles que l'abatage ou le sciage. La commission travaille également à l'amélioration des systèmes d'enseignement et de formation en Afrique, à la centralisation des informations relatives aux formations disponibles et à l'organisation de sessions de formation portées par l'ATIBT. Elle est notamment impliquée dans les initiatives de renforcement des capacités menées par l'association en partenariat avec des organismes spécialisés tels que le RIFFEAC dans le cadre du projet ADEFAC.

En 2025, la Commission a été pilotée par Elise Mazeyrac (ATIBT).



2.2 PRODUCTION ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES

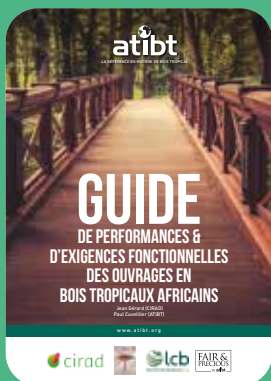
L'ATIBT joue un rôle de traducteur entre la recherche et les besoins opérationnels de la filière : produire des références techniques qui n'existent pas ailleurs, les rendre accessibles à des acteurs qui n'ont pas toujours les moyens de commander des études, et les mettre à disposition dans des formats utilisables sur le terrain. Cette mission prend une importance croissante à mesure que les exigences réglementaires — RDUE, CITES, normes de construction — s'intensifient et requièrent des réponses documentées.

En 2025, cette activité a représenté une centaine de ressources publiées ou diffusées, structurées autour de deux registres complémentaires.

Publications techniques

En 2025, la production de connaissances de l'ATIBT s'est concentrée sur trois contributions à forte valeur ajoutée : deux guides techniques substantiels destinés aux professionnels de la filière, et la collection complète de fascicules « Contrats et usages ». Ces publications sont disponibles en téléchargement libre sur le site de l'ATIBT ; chacune est accompagnée dans ce rapport **d'un QR code** permettant un accès direct depuis la version imprimée.

Deux publications majeures répondent à des demandes spécifiques des membres et des professionnels de la prescription. Elles engagent l'expertise technique de l'ATIBT sur des sujets où les références étaient insuffisantes ou absentes.



Guide de performance du bois — CCTP

Ce guide pratique accompagne les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et bureaux d'études dans la rédaction des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les ouvrages en bois tropical. Il détaille les spécifications techniques adaptées aux essences tropicales, notamment les critères de durabilité, les classes d'emploi et les exigences de mise en œuvre. Un outil de référence pour valoriser le bois tropical dans les marchés de la construction et de l'aménagement.



**Télécharger
le guide**



Guide du collage des bois tropicaux

Ce guide technique couvre l'ensemble des paramètres liés au collage des bois tropicaux : caractéristiques des essences, compatibilité avec les adhésifs, préparation des surfaces, conditions de mise en œuvre et contrôle qualité. Il répond à un besoin exprimé par les industriels et les transformateurs, pour qui les bois tropicaux présentent des spécificités que les normes générales ne couvrent pas toujours de manière adéquate.

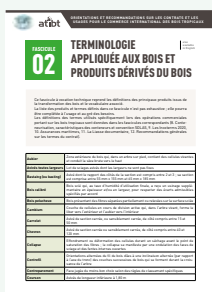


**Télécharger
le guide**

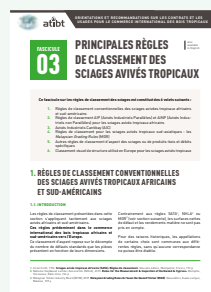
12 fascicules techniques - publication 2024-2025 disponibles en téléchargement libre sur atibt.org



1. Noms et appellations des bois



2. Terminologie produits dérivés



3. Classement des sciages avivés



4. Taux d'humidité et séchage



5. Mesurage et dimensions



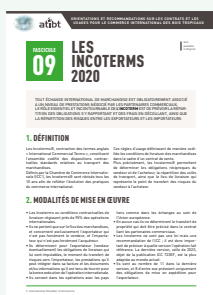
6. Écocertifications et réglementations



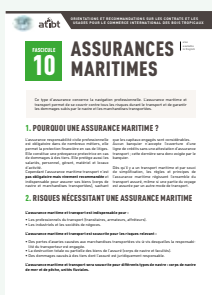
7. Essences inscrites aux annexes CITES



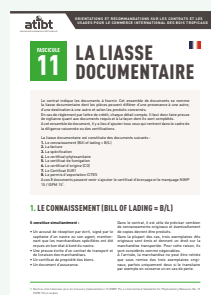
8. Conteneurisation et convention SOLAS



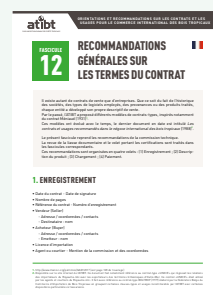
9. Incoterms 2020



10. Assurances maritimes



11. La liasse documentaire



12. Termes du contrat

Cette collection constitue un outil de référence destiné aux équipes commerciales, logistiques et réglementaires des entreprises de la filière. Elle est disponible en français et vocation à être traduite.

Portail des outils digitaux

Créé en 2025 dans le cadre du projet Tropical Timber Trade Facility, projet du gouvernement allemand, le Portail des outils digitaux de l'ATIBT illustre une approche spécifique de la diffusion des connaissances : plutôt que de produire des outils en propre, l'ATIBT y joue un rôle de veille et d'orientation, recensant et qualifiant les outils numériques utiles à la filière pour aider ses membres à s'y repérer. Ce service répond à un besoin réel : face à la multiplication des solutions disponibles dans le contexte du RDUE, les entreprises peinent souvent à identifier les outils adaptés à leur situation.

Le portail est organisé en six familles thématiques : *plateformes d'information et de conformité, bases de données et données géospatiales, outils de traçabilité, outils de diligence raisonnée, appui à la gestion forestière durable et cadres de certification*. Chaque fiche décrit le type d'outil, son objectif et ses modalités d'accès. Le portail est accessible librement sur atibt.org et est appelé à évoluer avec les contributions des membres et de l'équipe.

2.3 COMMUNICATION ET ANIMATION DU RÉSEAU

En 2025, la communication de l'ATIBT s'est structurée autour de trois axes complémentaires :

- la communication institutionnelle de l'association,
- le relais des grands moments des projets,
- la communication marché portée par la marque **Fair&Precious**, orientée vers les marchés importateurs.

Cette stratégie intégrée a permis de renforcer la visibilité du bois tropical issu de forêts gérées durablement et de positionner l'ATIBT comme acteur de référence du plaidoyer sectoriel à l'échelle internationale.

La newsletter a diffusé **50 éditions et 173 actualités** en 2025, avec une ligne éditoriale centrée sur les enjeux réglementaires : le RDUE a représenté **37 %** des contenus, devant la certification et la gestion durable (**13 %**), les marchés (**11 %**) et la CITES (**7 %**). La page LinkedIn a progressé de **15 %** pour atteindre 5 730 abonnés en fin d'année, complétée par une newsletter mensuelle LinkedIn lancée dans l'année

et qui a rapidement réuni 2 408 abonnés. Ce dispositif a été assuré entièrement en interne, sans budget dédié.

La principale action de communication marché de l'année, la campagne Fair&Precious « Vrai / Faux », financée dans le cadre du projet Tropical Timber Trade Facility, projet du gouvernement allemand, a été déployée entre octobre et novembre sur LinkedIn et Instagram. Visant à déconstruire les idées reçues sur le bois tropical auprès des professionnels de la construction et des prescripteurs, elle a généré près de 40 000 vues et un taux de sentiment positif de 72 %. Sur le plan événementiel, l'ATIBT a assuré une présence au FOMADECIE à Brazzaville (avril) et à Racewood à Pointe-Noire (juillet), deux événements relayés activement sur les canaux digitaux.

Notons également la participation de Caroline Duhesme à l'émission Smart Impact animée par le journaliste Thomas Hughes sur la chaîne économique de TV en ligne B Smart le 14 septembre.

FAIR & PRECIOUS

BY atibt

VRAI

OU

FAUX

LES PRODUITS EN BOIS TROPICAUX
POURRAIENT TRÈS BIEN ÊTRE FABRIQUÉS
AVEC DES BOIS LOCAUX TEMPÉRÉS

FAUX

POURQUOI ?

Choisir le bon bois pour le bon usage est essentiel. Les produits bois tropicaux, fabriqués à partir d'essences naturellement durables, offrent des performances exceptionnelles sans nécessiter de traitements chimiques. En milieu marin par exemple, ils constituent une solution inégalée, là où les bois tempérés ne sont pas appropriés.

Pour en savoir plus : www.fair-and-precious.org
Fair&Precious recommande les labels de certification forestière FSC® et PEFC-PAFC.

FAIR & PRECIOUS

BY atibt

VRAI

OU

FAUX

L'EXPLOITATION DES FORÊTS
TROPICALES PROTÈGE
LA BIODIVERSITÉ

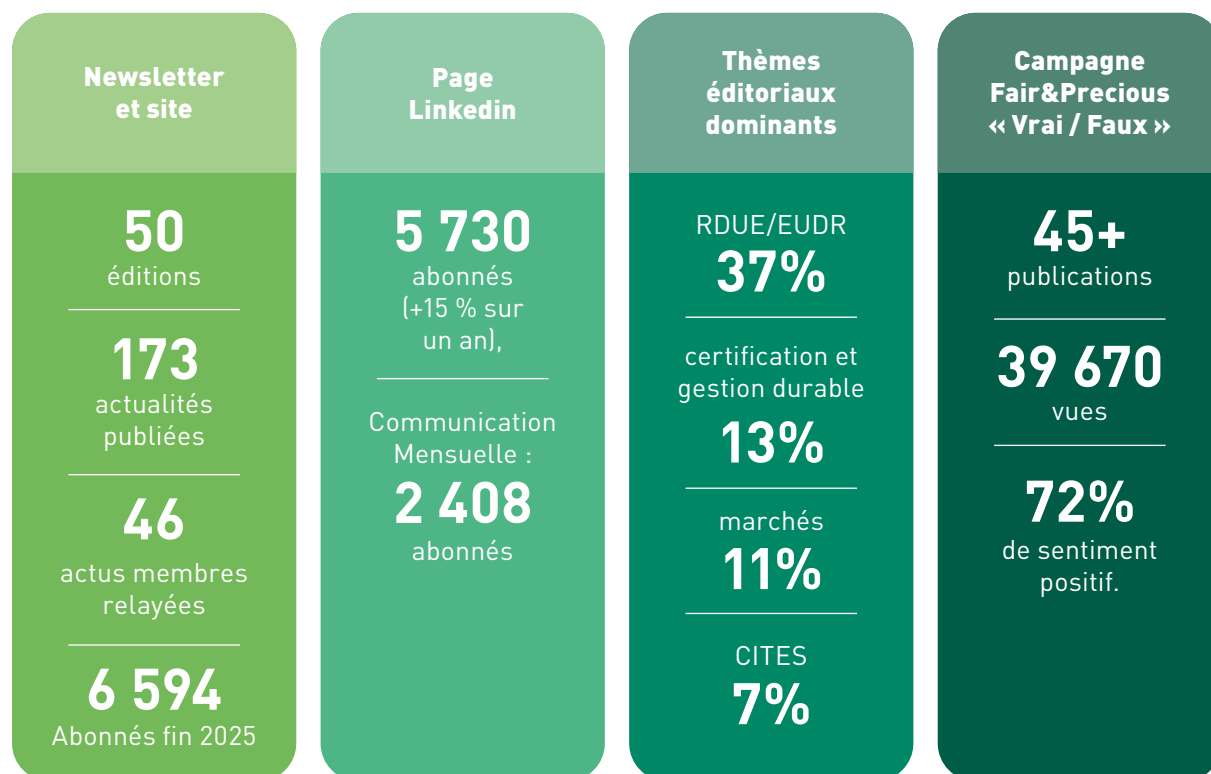
VRAI

POURQUOI ?

Les forêts tropicales abritent une biodiversité exceptionnelle. Dans les forêts certifiées, des études montrent que les programmes anti-braconnage favorisent le retour des grands mammifères. La gestion durable diversifie les essences exploitées, préservant ainsi l'équilibre écologique.

Pour en savoir plus : www.fair-and-precious.org
Fair&Precious recommande les labels de certification forestière FSC® et PEFC-PAFC.

COMMUNICATION 2025 — CHIFFRES CLÉS



UNE PARTICIPATION ACTIVE DE L'ATIBT À DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS

JANVIER



Forum FGMC
Londres, Royaume-Uni

MARS



Journée Internationale des Forêts
Douala, Cameroun

MARS



Conférence TRAFFIC
Bruxelles, Belgique

FÉVRIER



Atelier Régional ACNP CITES
Douala, Cameroun

MARS



Salon World of Wood
Nouvelle Orléans, USA

MARS



Atelier TTT
Yaoundé, Cameroun

MARS



Journée Internationale des droits des femmes (COMIFAC)
Yaoundé, Cameroun

AVRIL



Conférence ITTO
San José, Costa Rica

MAI



FOMADECIE
Brazzaville

MAI



Tropical Forest Forum
Cologne, Allemagne
(ATIBT, WWF, FSC)

JUIN



**Africa
Forest Forum**
En ligne

JUILLET



**Conférence
PFBC**
Libreville, Gabon

JUILLET



**Séminaire
INTPA**
Bruxelles, Belgique

AOÛT

SAMEB
SALON DES MÉTIERS DU BOIS
**Salon des Métiers du
Bois SAMEB 2025**
Brazzaville, Congo

JUILLET



Racewood
Pointe Noire, Congo

SEPTEMBRE



**Conférence
Global
Wood Trade**
Rizhao, Chine

SEPTEMBRE



Forum Macao
Macao, Chine

OCTOBRE



**Assemblée
Générale FSC**
Panama

DÉCEMBRE



**COP20
CITES**
Samarcande,
Ouzbékistan

OCTOBRE



**Symposium
Panneaux & Écono-
mie Circulaire**
Bordeaux, France

NOVEMBRE



COP30 Climat
Belém, Brésil

NOVEMBRE



Forum PAFC
En ligne

2.4 REPRÉSENTATION INTERNATIONALE ET DIALOGUES INSTITUTIONNELS

Présence dans les instances internationales

En 2025, l'ATIBT a intensifié son engagement dans les enceintes internationales, portant la voix de la filière du bois tropical sur plusieurs fronts simultanés : la mise en œuvre du Règlement européen sur la Déforestation (RDUE), les négociations CITES et, plus largement, les débats sur la lutte contre la criminalité environnementale et le commerce durable des ressources forestières.

Face aux échéances du RDUE, l'ATIBT a exercé un triple rôle : interlocuteur institutionnel auprès de la Commission européenne et des autorités compétentes, porte-voix des opérateurs européens, et appui aux pays producteurs tropicaux pour leur préparation. Ce positionnement a été illustré lors de plusieurs interventions internationales tout au long de l'année : présentation devant l'OIBT à San José (Costa Rica, avril), webinaire dans le cadre d'une réunion d'ETIC en Roumanie (mai), webinaire pour AIMEX (importateurs brésiliens), intervention à la réunion INTPA de la Commission européenne (juillet), et formation aux acteurs de la filière dans le cadre du projet PASSAD-Forêt en Côte d'Ivoire. L'ATIBT a également participé à la conférence du Parlement européen sur la criminalité environnementale (26 mars, Bruxelles), où Caroline Duhesme est intervenue dans le panel consacré aux ressources et au rôle du secteur privé pour prévenir les crimes environnementaux.

L'année 2025 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle de l'ATIBT autour des enjeux CITES, de la préparation des outils nationaux jusqu'à la représentation à la CoP20. En mars, l'atelier régional de Douala, organisé avec la COMIFAC, FRMi et Gembloux Agro-Bio Tech, a réuni une cinquantaine de participants autour

de l'élaboration des Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP). Les travaux ont abouti à la validation d'un canevas régional et à la notification officielle CITES n°2025/056 publiée le 15 avril. Du 24 novembre au 5 décembre, une délégation ATIBT-FRMi a accompagné les pays d'Afrique centrale à la CoP20 CITES à Samarcande. Les propositions de retrait de l'*Azadirachta indica* et du *Pterocarpus soyauxii* de l'Annexe II, défendues sur la base d'arguments scientifiques solides, ont recueilli 47 % de votes favorables, signe d'une crédibilité régionale croissante. Un compromis concret a été obtenu sur les permis d'importation, imposant aux pays importateurs de motiver par écrit tout refus. La CoP20 a également mis en lumière le risque d'inscription des *Entandrophragma* spp. (sipo, sapelli, tiama, kosipo) à l'ordre du jour de la prochaine CoP, ce qui constitue un signal d'alerte stratégique pour la filière. En décembre, un webinaire co-organisé avec la Zoological Society of London dans le cadre du programme Biodiverse Landscapes Fund a réuni près de 30 participants pour restituer ces résultats aux membres et renforcer les capacités des entreprises du Bassin du Congo.

Présence dans les forums professionnels internationaux

L'ATIBT a maintenu une présence active dans les grands rendez-vous professionnels de la filière : World of Wood (salon de l'IWPA) à La Nouvelle-Orléans, USA (mars), Interzum en Allemagne (mai), Assemblée générale FSC au Panama (octobre) avec deux side events organisés par l'ATIBT sur les forêts tropicales et les marchés du bois, congrès CTWPDA à Rizhao (Chine), Inf Forum de la Fondation Precious Forest, et COP30 à Belem (novembre).

3

DONNÉES ET INDICATEURS CLÉS

3.1 DONNÉES DE LA FILIÈRE BOIS TROPICAL DU BASSIN DU CONGO ET DE LA CÔTE D'IVOIRE

Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo et de la Côte d'Ivoire. Actualisation avec la contribution de l'OFAC-COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA	Guinée Equatoriale	Côte d'Ivoire
Forêt et exploitation							
Surface de forêt dense humide	20,3 millions ha ^[1] 19,8 millions ha [OFAC 2023]	23,5 millions ha ^[1] 23 millions ha [OFAC 2023]	21,9 millions ha ^[1] 24 millions ha [OFAC 2020]	126,1 millions ha ^[1] 155 millions ha [OFAC 2023]	22,3 millions ha ^[1] 22,3 millions ha [OFAC 2022]	2,45 millions ha ^[1] 2,45 millions ha [OFAC 2022]	2,97 M ha [MEF 2022]
Surface attribuée à l'exploitation industrielle, hors forêts communales^[2]	9,4 millions ha [OFAC 2023]	19,55 millions ha [OFAC 2022]	14,8 millions ha [OFAC 2020]	15,4 millions ha ^[2] 14,98 millions ha [OFAC 2022]	3,7 millions ha [OFAC 2024]	0,82 millions ha [OFAC 2022]	1,7 M ha [MEF 2022]
Surfaces certifiées^[3] totales dont	2,918 millions ha [ATIBT 2025]	4,737 millions ha [ATIBT 2025]	4,598 millions ha [ATIBT 2025]	0,264 million ha [ATIBT 2025]	0 ha [ATIBT 2025]	0 ha [ATIBT 2025]	1,773 millions d'ha [ATIBT 2025]
Gestion durable [FSC FM, PAFC/PEFC] ^[4]	0,844 million ha	2,923 millions ha	3,082 millions ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Légalité+ [OLB, LS, TLV] ^[4]	2,6 millions ha	2,069 millions ha	2,676 millions ha	0,264 millions ha	0 ha	0 ha	1,773 millions d'ha
Nombre d'entreprises titulaires de concessions	Une soixantaine	Une quarantaine	Une trentaine	Une vingtaine (dont 6 sont en arrêt d'activité)	12 [OFAC, 2025] Une dizaine	Un dizaine	119 [MEF 2022]
Production formelle de grumes [m³] ^[5]	3,34 millions [2023]	3,64 millions [OFAC 2024]	0,75 millions [2024]	0,25 million [OFAC 2022]	0,77 million [OFAC, 2025] 0,71 million [OFAC 2024]	0,09 million [OFAC 2024]	1,4 millions m³ [MEF 2023]
Dont FSC [m³]	176 000 (7%)	707 000 (23%)	517 000 (30%)	0	0	0	
Part des 4 premiers producteurs sur la production grumes ^[6]	46,6% [13] [part d'exportation 2022]	36% [OFAC 2023]	58% [2018]	81,4% [OFAC 2022]	63% [OFAC 2024]	69% [OFAC 2024]	
Production artisanale informelle estimée (en équivalent grumes) ^[7]	2,4 millions	0,3 million	0,3 million	3,4 millions	0,1 million		
Principales essences exploitées par l'industrie	Tali (Missanda), Okan, Dabema, Awoura, Bilinga, Azobé (Bongossil), Eyong, Wamba, Limbati, Obeché [Obachi/ Ayous/ Samba/ Wawa]	Okoumé (Env. 50%), Awoura (4%) Azobé (2%), Okan (2%)	Okoumé, Sapelli, Okan, Tali (Missanda), Padouk d'Afrique, Iroko (kambala), Sipo, Azobe, Kosipo, Ayous	Wenge, Aframosia, Tali, Sapelli, Acajou	Sapelli, Obeché [Obachi/ Ayous/ Samba/ Wawa], Iroko (kambala), Doussié, Sipo, Tali (Missanda), Padouk d'Afrique, Kosipo, Mukulungu, Eyoun	Okoume (82%), Padouk, Tali	Acajon, Iroko, Fraké, Framiré, Tiama, Sipo, Sapelli, Azobé
Part des 3 premières essences sur la production ¹⁰	48,6% [OFAC 2023]	56% [OFAC 2023]	57% [2018]	37% [2020]	66,7% [OFAC 2022]	89,2 [OFAC 2022]	
Essences exploitées artisanale⁷	Ayous, Movingui, Iroko, Sapelli, Bilinga, Moabi	Okoumé, Bilinga, Izombé	Okoumé, Limba (Sud), Sapelli, Sipo (Nord)	Aframosia, Wenge, Sapelli	Ayous (90%) et Sapelli (10%)		Ayous, Makoré, Niangon, Bété
Exportations de grumes ^[8] en m³	366 806 [OFAC 2022]	0	428 341 [OFAC 2024]	131 986 [2021]	264 954 [OFAC 2024]	56 164 [OFAC 2022]	0 [MEF 2022]
Exportations de grumes vers la Chine ^[9] en m³	215 408 [OFAC 2022]	0	298 209 [2023]	41% [Office congolais de Contrôle, 2021]	147 815,792 [OFAC, 2024]		0 [MEF 2022]
Contribution du secteur forêt-bois au PIB ^[11]	4,9% [OFAC 2022]	3,9% [2023]	5.6% [2025]	0,15% [2016]	2.7% [2020]	0,29 [OFAC2022]	< 1 % [DEIF]
Transformation du bois							
Nombre d'usines de transformation industrielle (1 ^{ère} à 3 ^{ème} transformation) ^[12]	227 [2021]	180 [OFAC 2023]	61 [2025]	5 [2018]	8 [2024]		221 [MEF 2022]
Productions (m³)^[13]		[OFAC 2023]	[MEF, 2020]	ND			0,9 M m³
• de sciages	984 412 [2021]	666 547	320 000		61 905,79 [OFAC, 2024]		[MEF 2022]
• de contreplaqués	121 024 [2017]	1 235 119	7 000		0	698	
• de placages	8 000 [2017]	568 572	15 500		0		
Exportations (m³)^[14]	OFAC 2024	[OFAC 2023]	[2024]	[2021]	[OFAC 2024]		0,23 M m³
• de sciages	677 736	TBD	284 182,26	26 943	36 202		[MEF 2022]
• de contreplaqués	11 675	TBD	ND	0	0		
• de placages	46 308	TBD	17 710,41	0	0		
Exportations sciages Chine ^[15] en m³	87 613 [2021]	524 700 [2018]	91 756 [2024]	41% [Office congolais de Contrôle, 2021]	5802,926 vers la chine [OFAC, 2024] 31786,404 hors CEMAC [OFAC, 2024]		
Transformation artisanale (sciages) ^[17]	715 000 m³ [2010]	50 000 m³ [2010]	Env. 100 000 m³ [2011]	Env. 1 million m³ [2014]	33 à 34 000 m³ consommés par an sur Bangui et près de 5 000 m³ exportés au Tchad [CIFOR, 2014]		

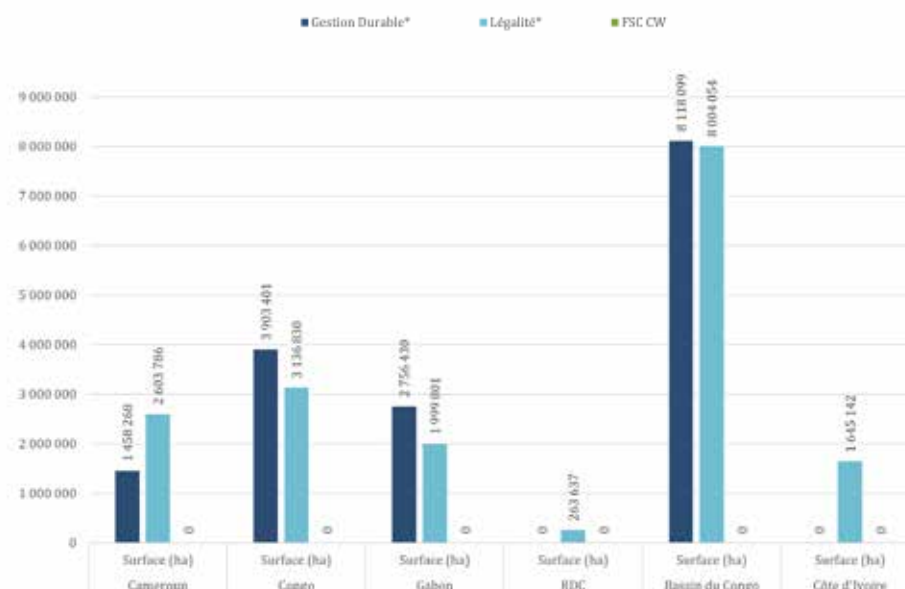
Autres informations	Existence d'un marché Intérieur du Bois qui tarde à se concrétiser	ZES de Nkok Plus de 50 UTB Plus d'1 million m³ grumes transformées/an (2022) ^[148]	En 2024, 56 destinations ont été enregistrées. La Chine, avec 522 920,515 m³ (69,75%) du volume global validé, occupe la première place. La Belgique avec 41086, 131m³ (5,48 %) se place en deuxième position. La troisième place revient à la Grande Bretagne avec 28938,37m³ (3,86%). La France et les Etats Unis occupent la quatrième et la cinquième place pour avoir atteint respectivement 24239,515 m³ (3,23%) et 18100,711 m³ (2,41%). ZES PIC créée à Pointe Noire, une première usine de déroulage d'Eucalyptus installée, discussions en cours sur le mécanisme de partage de production	ZES de Maluku dans laquelle 1 UTB est installé. ZES de Kin Malebo en cours de développement	-	Marché intérieur du bois en fort développement
Marchés publics	Arrêté signé le 15/12/2020 : obligation d'une utilisation de bois d'origine légale dans les marchés publics	ND	Réflexion en cours	ND	-	ND
Données socio-économiques						
Nombre d'emplois dans le secteur forestier industriel	Environ 15 000 ^[19] (9 000 dans l'exploitation et 6 000 dans l'industrie de transformation)	13 182 emplois dans les industries du bois ^[20]	7 500 (4 250 dans l'exploitation forestière et 3 250 dans l'industrie de transformation)	4 523 ^[21]	8000 en 2010 (CIFOR, 2014) ^[22]	Environ 50.000 emplois directs
Nombre d'emplois dans le sciage artisanal	40 000	1000 ^[23]	2 000	9 000 à 15 000 ^[24] mais sans doute beaucoup plus (50 000 emplois selon Lescuyer en 2014)	1600 emplois réguliers autour de Bangui et 420 sur les marchés urbains (CIFOR, 2014)	
Emplois indirects	150 000	Entre 2 000 et 5 000 ^[16]	500 016	ND	4 000 (CDF, 2024)	
Associations professionnelles de la filière forêt-bois	GFBC (11 entreprises forestières et industrielles) SYNEFOR (5 entreprises forestières et industrielles) FECAPROBOIS (200 PME et artisans) ANCOVA (450 PME et artisans à Yaoundé) Intersyndicale relancé en 2024 avec de l'appui du projet ASP (ATIBT)	UFIGA (15 entreprises forestières et/ou industrielles) SIAG (6 entreprises forestières et/ou industrielles) UFIAG (11 entreprises forestières et/ou industrielles) UAMEES (25 PME et artisans à Libreville) CAMMA (20 PME et artisans à Franceville) KOUMU (18 artisans à Lastoursville et Koulamoutou) L'UFIGA assure le secrétariat permanent de l'Intersyndicale	UNICONGO (6 entreprises forestières et industrielles) UNIBOIS (15 PME, dont 6 en activité) ACM (environ 100 PME et artisans dont 15 en activité) AMC (500 PME et artisans, dont 300 à Pointe Noire) FBET (17 PME et artisans)	FIB (8 entreprises forestières et industrielles) CEFA (1400 PME et artisans) Beaucoup de PME et TPE ne sont pas inscrites dans des syndicats. Rôle et potentiel énorme pour la FIB et l'ACEFA		SPIB - Syndicat Ivoirien des Producteurs de Bois SENBCI - Syndicat des Exportateurs et Négociants en Bois de Côte d'Ivoire
Engagement dans le FLEGT	APV signé en 2010 discussions en cours entre CMR et UE pour mettre fin à l'APV et le remplacer par le partenariat pour les forêts. Déploiement du SIGIF II en cours et amélioration du cadre réglementaire par la partie Camerounaise en cours	APV non signé Système national de traçabilité en cours de déploiement Le Gabon s'est engagé à une obligation de certification pour les entreprises forestières à partir de 2024	APV signé en 2010 En cours de préparation à la mise en œuvre Déploiement du SIVL en cours	Négotiation d'APV en arrêt	APV signé le 28 novembre 2011 Mise en œuvre au ralenti depuis 2012	2024 : APV signé entre l'UE et la Côte d'Ivoire. 2028 : Année objectif pour l'accord entre l'UE et la Côte d'Ivoire régime d'autorisation FLEGT"

- [1] FAO, Global Forest Resources Assessment 2020.
- [2] Cameroun : MINFOF 2021 ; Gabon : MEFMEPCPAT Sept 2020 ; RDC : BD FRMi
- [3] Les surfaces avec double certification (exemple légalité+ et gestion durable) sont comptées une fois
- [4] Les surfaces avec double certification (FSC FM et PAFC/ PEFC ou TLV, OLB) sont comptées une fois
- [5] Congo! : MEF ; Cameroun : MINFOF ; Gabon : Tableau Bord Économie, 2021 ; RDC : MEFDD ; RCA : CDF
- [6] Rapport BAD/FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018, sauf Cameroun, RDC et RCA : OFAC 2023
- [7] Divers rapports du CIFOR
- [8] OFAC sauf RCA : CDF et RDC : Office Congolais du Contrôle
- [9] Cameroun : MINFOF 2021, Gabon et Congo : Données CTWPDA 2018. Noter que l'export de grumes de la Guinée Equatoriale vers la Chine a été de 1 114 700 m³ en 2018.
- [10] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021)! : <https://flegt-vpafacility.org/wp-content/uploads/2022/07/RapportEtat-du-secteur-foret-bois-en-Republique-Centrafri-caine-2021.pdf>
- [11] Données OFAC, sauf RCA : CIFOR et al., 2021 (Etat du secteur forêt-bois en RCA)
- [12] Données OFAC (MINFOF, Annuaire Stat 2021 pour le Cameroun), pour certains pays, seulement pour les entreprises de 1^{ère} transformation
- [13] Données OFAC
- [14] Données OFAC – RCA : CDF
- [15] Données CTWPDA 2018
- [16] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021)
- [17] Divers rapports CIFOR
- [18] Rapport d'activité annuel 2022 Tracer Nkok
- [19] BAD 2018
- [20] Tableau de bord de l'Économie 2019, Ministère de l'Économie et de la Relance
- [21] Source : FIB
- [22] Le marché domestique du sciage artisanal en RCA (CIFOR, 2014)
- [23] CIFOR, 2011
- [24] Nguinguiri et al., 2006

3.2 DONNÉES DE CERTIFICATION

Pays	Cameroun		Congo		Gabon		RDC		Bassin du Congo		Côte d'Ivoire	
Type de Certification	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat
Gestion durable												
FSC FM	695 096	2	3 081 698	5	2 497 734	8	0	0	6 274 528	15	0	0
PAFC BC	149 079	1	1 159 643	1	1 022 746	3	0	0	2 331 468	5	0	0
Gestion Durable*	844 175	3	3 081 698	6	2 923 658	11	0	0	6 849 531	20	0	0
Certification légalité												
OLB	2 565 852	10	929 561	2	636 593	2	0	0	4 132 006	14	1 129 506	3
LS	0	0	0	0	128 000	1	263 637	1	391 637	2	0	0
TLV	0	0	1 159 643	1	329 930	2	0	0	1 489 573	3	643 449	1
Légalité*	2 565 852	10	2 675 534	3	1 456 166	5	263 637	1	6 961 189	19	1 772 955	4
Autre certification												
FSC CW	0	0	0	0	613 513	4	0	0	613 513	4	0	0
Total global*, **	2 919 240	13	4 597 589	9	4 123 141	20	263 637	1	11 903 607	43	1 772 955	4
<i>Total avec FSC CW</i>	<i>2 919 240</i>	<i>13</i>	<i>4 597 589</i>	<i>9</i>	<i>4 736 654</i>	<i>24</i>	<i>263 637</i>	<i>1</i>	<i>12 517 120</i>	<i>47</i>	<i>1 772 955</i>	<i>4</i>

Surfaces certifiées dans le Bassin du Congo - 12/06/2026



Sources :

FSC : FSC certificate database - <https://search.fsc.org/fr>

PAFC : PEFC certificate database - <https://pefc.org/find-certified> et Bureau PAFC certification

OLB : Bureau Veritas Douala

TLV : Control Union

PBN Certification : PBN certification database - <https://cs.preferredbynature.org/s/>

3.3 MARCHÉS DU BOIS TROPICAL DANS LE MONDE

Cette analyse, confiée à Sticking Probos, repose sur les rapports mensuels du Global Timber Index (GTI), qui est un indicateur de confiance ; l'analyse repose aussi sur les données commerciales du Sustainable Timber Information Exchange (STIX), les rapports de marché de l'OIBT et l'enquête Probos Thémis sur le marché du bois. Les données commerciales ont été extraites au niveau HS8/CN pour les principaux groupes de produits en bois durs tropicaux : grumes, bois scié, contreplaqué et placage. Des facteurs de conversion FAO/OIBT ont été appliqués pour harmoniser les volumes en m³.

Les évolutions de prix sont présentées de façon qualitative (hausse, stable, baisse) en raison de l'hétérogénéité des produits, essences et qualités échangés. Pour les marchés européens, les données STIX permettent une évaluation indicative plus fiable ; pour la Chine et les États-Unis, l'analyse s'appuie davantage sur des sources complémentaires.

Le GTI est un indice mensuel de confiance des entreprises couvrant dix pays pilotes (Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Gabon, Congo-Brazzaville, Ghana, Brésil, Mexique, Équateur et Chine). Il comprend des indicateurs tels que les volumes d'exploitation, la production, les nouvelles commandes, les commandes à l'exportation et les niveaux de stocks. Un indice supérieur à 50 % indique une expansion globale du secteur du bois ; un indice inférieur à 50 % traduit une contraction.

Tendances du marché mondial en 2025

Le marché mondial du bois tropical en 2025 a été marqué par une divergence persistante entre régions productrices, dans un environnement commercial complexe : mesures tarifaires américaines, ajustements liés au RDUE et au CITES, évolution des modèles de demande sur les principaux marchés. Le GTI a enregistré une tendance générale à la baisse dans la plupart des pays producteurs tout au long de l'année.

PRINCIPALES RÉGIONS DE PRODUCTION EN 2025

Asie du Sud-Est

Les conditions de marché sont restées moroses. La Malaisie a oscillé entre 20 et 30% sur le GTI, bien en dessous du seuil de 50% pendant plus de 30 mois consécutifs, sous l'effet de restrictions structurelles et des droits de douane américains. L'Indonésie, nouvellement intégrée au GTI, a affiché une contraction modérée en fin d'année (46,3% en décembre).

Afrique centrale et occidentale

Le Gabon et la République du Congo ont affiché des trajectoires contrastées. Le Congo est resté en contraction pendant la majeure partie de l'année, tandis que le Gabon a dépassé le seuil de 50% à partir d'août. Le Ghana s'est distingué par une expansion soutenue et a officiellement commencé à exporter du bois sous licence FLEGT vers l'UE le 8 octobre 2025.

Amérique latine

Le Brésil est resté en contraction (32,8% en avril) dans une posture attentiste suite aux droits de douane américains. Le Mexique a maintenu des résultats proches du seuil, soutenu par la demande intérieure.

Les États-Unis ont imposé de nouveaux droits de douane en 2025 : 24% sur les produits malaisiens, 10% sur les marchandises brésiliennes. Les entreprises ont largement fait état d'achats suspendus et de commandes annulées. 75% des répondants chinois au GTI ont signalé leur intention de réduire leurs activités aux États-Unis et de se diversifier vers d'autres marchés.

PRINCIPALES RÉGIONS IMPORTATRICES EN 2025



Chine

La demande chinoise est restée exceptionnellement faible en 2025. Les importations de grumes tropicales ont chuté à 5,063 millions de m³, soit une baisse de 27% par rapport à 2024, et la valeur des importations a reculé de 30%. Le prix CIF moyen a baissé à 218 USD/m³ (environ -15%), reflétant une activité de construction modérée et des stocks élevés. Cette contraction a eu un effet de report vers l'Europe, plusieurs exportateurs africains réorientant leurs volumes.



États-Unis

Les importations de bois scié tropical ont progressé d'environ 6% par rapport à 2024. Les importations de placages et de contreplaqués ont augmenté de façon plus marquée (+20% et +23% respectivement), tandis que les importations de meubles ont fortement baissé. Ces évolutions reflètent davantage des effets de substitution liés aux droits de douane qu'une vigueur sous-jacente de la demande.



Marché européen

Le marché européen a montré des signes de reprise prudente. Les importations européennes de produits primaires en bois tropicaux (grumes, contreplaqué, bois scié, placage) ont progressé de 1% en volume, atteignant environ 1,33 million de m³. Les grumes ont enregistré la plus forte hausse relative (+16%), le bois scié est resté stable (0%), le contreplaqué a progressé (+9%) et le placage a reculé (-4%).

Des facteurs structurels ont continué de peser : secteur de la construction en difficulté dans la plupart des pays, incertitude économique persistante, pression réglementaire liée à l'EUDR et perturbations dues à la CITES, notamment un blocage de dix mois des importations de padouk en provenance du Gabon.

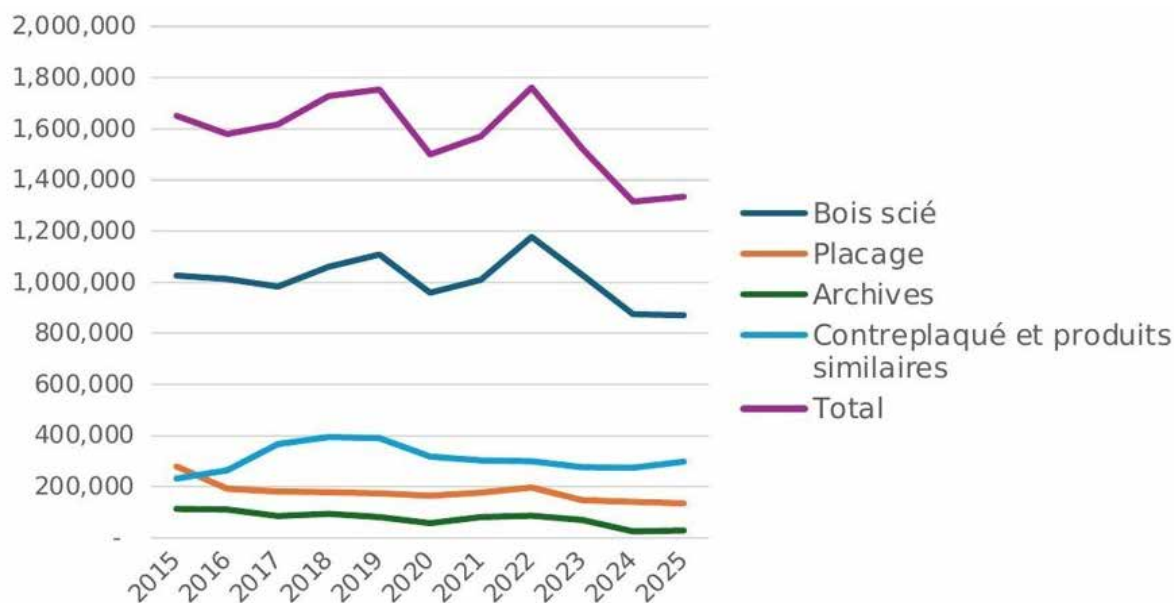


Figure 1. Importations européennes (en m³) de bois dur tropical (grumes, contreplaqué, bois scié et placage). Source : Sustainable Timber Information Exchange, édité par Probos.

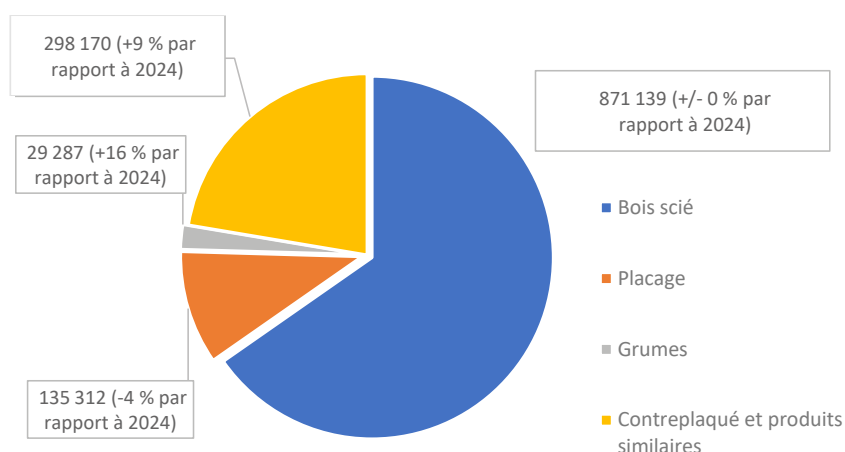


Figure 2. Importations européennes (en m³) de bois dur tropical par groupe de produits. Source : Sustainable Timber Information Exchange, édité par Probos.

ÉVOLUTION DES PRIX SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN

Groupe de produits	Tendance 2024-2025
Grumes	Légère baisse
Bois scié	Stable
Contreplaqué et produits similaires	Légère baisse
Placage	Légère hausse

L'évolution des prix a varié selon les groupes de produits :

Le placage s'est démarqué par une hausse des prix, portée par une offre réduite d'essences de haute qualité et une demande soutenue en placage décoratif. Le bois scié est resté stable, en cohérence avec la faiblesse du secteur de la construction. Les prix des grumes et du contreplaqué ont tous deux reculé.

Source : Sustainable Timber Information Exchange, édité par Probos.



Belgique

Les importations de grumes ont diminué, poursuivant la tendance des dernières années. Le bois scié et le contreplaqué sont restés stables. Anvers demeure la principale plaque tournante européenne pour le bois tropical. La part de bois tropical certifié durable atteint environ 32%, et celle du contreplaqué tropical 80% (enquête Thémis 2023).



Pays-Bas

Les importations de grumes ont continué de baisser. Le bois scié tropical a enregistré une nette reprise, potentiellement liée à l'amélioration progressive du secteur de la construction. Les importations de placages et de contreplaqués ont légèrement diminué. Les parts certifiées atteignent 77% pour le bois tropical et 97% pour le contreplaqué tropical (enquête Thémis 2024).



France

Les importations de grumes tropicales ont nettement progressé, en partie grâce au réapprovisionnement des stocks des producteurs français de contreplaqué et à l'amélioration de la logistique au Gabon. Le bois scié est resté stable, masquant un transfert d'approvisionnement du Cameroun et du Congo vers le Gabon. Les importations de contreplaqué ont diminué, contrastant avec la tendance européenne, en raison de la faiblesse persistante du secteur de la construction français.

À noter : Le Commerce du Bois (LCB) a fusionné avec l'UICB en décembre 2025 pour former l'UICB (Union des Industries de la Construction et du Commerce du Bois). La part de bois tropical certifié s'établit à environ 48%, et celle du contreplaqué tropical à 93% (enquête Thémis 2024).



Italie

Les importations de grumes se sont redressées après une forte baisse en 2023-2024, sans toutefois retrouver les niveaux de 2023. Le bois scié a légèrement reculé. Les placages et contreplaqués sont restés stables, soutenus par la résilience de l'industrie italienne du meuble (+1,3% en 2025).



Allemagne

Les importations de grumes et de bois scié ont toutes deux diminué, en lien direct avec la faiblesse du secteur de la construction (coûts de financement élevés, baisse des permis de construire). Les placages et contreplaqués ont légèrement progressé, portés par une réorientation vers les segments haut de gamme du meuble.



Espagne

Les importations de grumes ont retrouvé leur niveau de 2022. Les importations de bois scié ont considérablement diminué malgré un contexte favorable dans la construction, reflétant une substitution par du bois résineux et des essences locales. Les importations de placages, contreplaqués et produits similaires ont toutes augmenté.



Danemark

Marché de niche pour le bois tropical : les grumes et le contreplaqué ont fortement baissé, tandis que le bois scié a nettement progressé. Les fluctuations marquées reflètent la petite taille du marché, où des variations modestes de demande induisent des mouvements de volumes significatifs. La part globale de bois certifié durable atteint 97% (enquête Thémis 2024).

La part du bois tropical certifié durable constitue un indicateur clé de la transparence des chaînes d'approvisionnement. D'après l'enquête Probos Thémis 2024, qui agrège les achats des membres de cinq fédérations européennes (NTTA et NBVT aux Pays-Bas, UICCB en France, DTF au Danemark et ATIBT), 63% des importa-

tions de bois durs tropicaux étaient certifiées durables (FSC/PEFC) en 2024. Les panneaux à base de bois tropicaux affichaient un taux nettement plus élevé, à 96%. Les principaux pays d'origine déclarés étaient le Cameroun, le Gabon et le Congo-Brazzaville.

Pays	Bois tropical certifié (FSC/PEFC)	Contreplaqué tropical certifié	Bois certifié toutes catégories
Belgique	~32% (2023)	~80% (2023)	~72%
Pays-Bas	~77% (2024)	~97% (2024)	~94%
France	~48% (2024)	93% (2024)	>91%
Danemark	73% (2024)	100% (2024)	97%
UE (agrégat Thémis)	63% (2024)	96% (2024)	92,6%

Le marché européen des bois tropicaux a connu une légère reprise en 2025, mais les gains restent fragiles et inégalement répartis. La faiblesse du secteur de la construction continue de peser dans la plupart des pays importateurs. La forte hausse des importations de contreplaqué reflète davantage une réorientation des flux commerciaux (droits antidumping sur le contreplaqué chinois) qu'une croissance sous-jacente de la demande. La pérennité de la reprise dépendra du rythme de la reprise du secteur de la construction et de la mise en œuvre finale du RDUE, dont le calendrier définitif reste à confirmer.

Sources : Global Timber Index (ITTO) — www.itto.int/gti | Sustainable Timber Information Exchange — www.stix.global | Enquête Thémis Probos — tinyurl.com/e4xt8tjt | ITTO MIS (divers numéros 2025)

A person's hand is holding a yellow and black handheld GPS device. The person is wearing a colorful patterned shirt and a black watch. The background is a blurred forest scene with green foliage. A large black rectangular box with white text is overlaid on the top half of the image.

4

RETOUR SUR LES GRANDS ENJEUX DE 2025

4.1 RDUE – UNE ANNÉE CHARNIÈRE

L'année 2025 a constitué une étape majeure dans la mise en œuvre du Règlement européen sur les produits zéro déforestation (RDUE). Initialement perçue comme une année de préparation avant l'entrée en application du règlement, elle s'est progressivement transformée en une période de débats intenses sur les modalités de mise en œuvre, la faisabilité des obligations et les conséquences économiques pour les chaînes d'approvisionnement.

Pour les filières bois tropicales, les enjeux étaient particulièrement importants. Les entreprises engagées dans la gestion durable des forêts, la certification et la traçabilité se trouvaient confrontées à de nouvelles exigences tout en cherchant à préserver leur accès au marché européen. Dans ce contexte, l'ATIBT a poursuivi un double objectif : accompagner les acteurs dans la compréhension du règlement et faire entendre les réalités des filières tropicales dans les discussions européennes.

Informier et accompagner les acteurs

Tout au long de l'année, l'ATIBT a poursuivi ses actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès de ses membres, des opérateurs économiques et des administrations des pays producteurs.

L'association a organisé ou coorganisé plusieurs webinaires techniques, réunions d'information et ateliers consacrés aux implications du RDUE pour les filières bois tropicales. Des interventions ont également été réalisées lors de manifestations internationales telles que le Trade and Markets Day au Costa Rica, le Tropical Forestry Forum de Cologne ou encore le Global Legal and Sustainable Timber Forum de Macao, contribuant à diffuser une information actualisée sur les exigences du règlement et leurs implications pour les producteurs tropicaux.

L'ATIBT a par ailleurs développé et diffusé plusieurs outils de vulgarisation destinés aux entreprises, notamment des brochures explicatives sur le RDUE et sur la contribution de la certification à la conformité réglementaire. En Côte d'Ivoire, l'atelier national organisé dans le cadre du projet PASSAD a permis de réunir administrations, entreprises et partenaires techniques afin d'identifier les principaux défis de mise en œuvre pour la filière forêt-bois.

Porter la voix des filières tropicales dans le débat européen

L'année 2025 a également marqué une montée en puissance du rôle de représentation et de plaidoyer de l'ATIBT.

Face aux débats croissants autour d'un nouveau report ou d'une réouverture du règlement, l'ATIBT a défendu une position constante : préserver les objectifs du RDUE tout en veillant à ce que sa mise en œuvre soit compatible avec les réalités des chaînes d'approvisionnement forestières tropicales.

L'association a multiplié les échanges avec la Commission européenne, les autorités compétentes des États membres, les représentations permanentes, les parlementaires européens et les organisations professionnelles concernées. Elle a notamment rappelé que les concessions forestières tropicales engagées dans la gestion durable, la certification et la traçabilité devaient être reconnues comme faisant partie de la solution à la lutte contre la déforestation, et non comme un facteur de risque supplémentaire.

Cette position a conduit l'ATIBT à s'investir activement dans une coalition intersectorielle réunissant entreprises, fédérations professionnelles et organisations

de la société civile issues des secteurs du bois, du cacao, du café, du caoutchouc et de l'agroalimentaire. Aux côtés d'acteurs tels que Nestlé, Ferrero, Mars, Olam Agri, Rainforest Alliance ou VOICE Network, l'ATIBT a contribué à l'élaboration de positions communes, à la rédaction de courriers adressés à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil, ainsi qu'à plusieurs actions de sensibilisation des décideurs européens.

L'association a notamment participé avec certains de ses membres à une rencontre avec le cabinet de la Présidente de la Commission européenne, à des échanges avec la DG Environnement et à plusieurs initiatives organisées au Parlement européen, notamment à l'invitation du député Pascal Canfin.

Une position équilibrée dans un contexte polarisé

L'année a été marquée par une polarisation croissante des positions. Certains acteurs demandaient un report supplémentaire ou une réouverture du texte, tandis que d'autres plaidaient pour une

application immédiate sans ajustement.

Dans ce contexte, l'ATIBT a défendu une ligne de compromis fondée sur trois principes : maintenir l'ambition environnementale du règlement, éviter toute remise en cause susceptible de créer une nouvelle période d'incertitude, et promouvoir une mise en œuvre progressive permettant de tenir compte des réalités du terrain.

L'association a également insisté sur la nécessité de reconnaître les efforts déjà réalisés par les opérateurs engagés dans la gestion durable des forêts, la certification et les systèmes de traçabilité. Cette approche a permis de renforcer la visibilité des enjeux propres aux filières tropicales dans un débat souvent dominé par les préoccupations des acteurs européens.

Au terme de cette année particulièrement dense, l'ATIBT s'est affirmée comme un interlocuteur reconnu sur les questions liées au RDUE, capable de faire le lien entre les producteurs des pays tropicaux, les opérateurs européens et les institutions chargées de la mise en œuvre du règlement.

TEMPS FORTS 2025



4.2 CITES - BILAN 2025



L'année 2025 a été dense sur le front CITES pour les essences d'Afrique centrale. Elle s'est organisée autour de quatre axes :

- la consolidation méthodologique régionale sur les avis de commerce non préjudiciables (ACNP),
- le portage d'un plaidoyer concret sur les blocages de permis vers l'Union européenne,
- la préparation concertée de la **CoP20 de Samarcande**
- la restitution des résultats aux membres.

Les avancées obtenues s'accompagnent de blocages persistants qui pèsent directement sur la compétitivité des opérateurs africains.

Évolutions et décisions

Plusieurs avancées substantielles ont été obtenues au niveau régional et en conférence des Parties.

- Adoption d'un **canevas commun de rédaction des ACNP** et reconnaissance de l'ACNP comme document central de gestion des essences d'Annexe II, lors de l'atelier régional de Douala (mars).
- Diffusion du cadre commun régional via la **Notification CITES 2025/056** (avril), portée par la COMIFAC.
- À la CoP20, adoption d'un **amendement à la Résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP19)** et d'une décision imposant aux Parties importatrices de motiver par écrit tout refus de permis (**Doc. 48** porté par le Cameroun au nom de l'Afrique centrale).
- Coordination des réponses régionales aux consultations UE sur l'**Okoumé** et le genre **Entandrophragma** spp. L'UE a finalement renoncé à soumettre ces propositions à la CoP20; la vigilance

reste maintenue en vue de la CoP21.

- Restitution des résultats de la CoP20 aux membres et syndicats professionnels via le **webinaire ATIBT** «CITES, bilan 2025 et perspectives 2026» (décembre).

Difficultés d'application

Les **délais de délivrance des permis d'importation CITES vers l'UE** restent très hétérogènes selon les États membres et constituent la principale friction opérationnelle pour les exportateurs africains.

- Jusqu'à **26 mois en Belgique**, plus de **30 mois** dans certains dossiers multi-pays, contre environ 4 mois en France et moins d'un mois en Espagne selon les cas (note de synthèse ATIBT diffusée à l'automne 2025).
- Exigences documentaires lourdes des autorités scientifiques européennes (échelle UFA, densité minimale, indice de reconstitution $\geq 50\%$), avec une tendance au durcissement vers des seuils implicites de **75% à 100%**, sans base réglementaire explicite.
- Mobilisation inégale entre pays de la sous-région ; le renforcement de l'appui aux ACNP nationaux du Congo constitue un chantier prioritaire.

Tensions et blocages

- Persistance de **divergences fortes avec la Commission européenne** sur les seuils, la transparence du processus et la prise en compte des avis scientifiques régionaux, confirmées lors du Forestry Expert Meeting UE de septembre.
- Rejet à la CoP20 des propositions de retrait des populations d'Afrique centrale d'**Afzelia bipindensis** (Prop. 49/56/24) et de **Pterocarpus soyauxii** (Prop. 51/57/20) de l'Annexe II. Avec environ 47% de voix favorables, la progression de la crédibilité régionale est réelle, mais la fragilité des coalitions hors sous-région est confirmée.
- Sur le **Doc. 48**, la proposition d'un délai impératif de 30 jours pour le traitement des permis n'a pas été retenue ;

le compromis adopté se concentre sur la motivation écrite des refus, avancée partielle mais réelle.

- Sur le **Doc. 102** (critère look-alike), convergences renforcées avec plusieurs pays forestiers et latino-américains, mais résultat final en deçà des attentes régionales.

Impacts pour la filière

La **note de synthèse ATIBT** adressée aux Délégations de l'UE (Yaoundé, Libreville, Brazzaville) en fin d'année documente les effets concrets des retards de permis sur les opérateurs.

- Blocage de l'essentiel des volumes concernés, pertes de chiffre d'affaires importantes, tensions de trésorerie, licenciements et ralentissements d'activité.
- Impact direct sur les fonds de développement locaux alimentés par l'exploitation forestière et sur les communautés qui en dépendent.

La décision adoptée à la CoP20 sur la motivation écrite des refus de permis constitue une avancée concrète vers davantage de prévisibilité pour les opérateurs. Le plaidoyer s'est appuyé sur la mobilisation des fédérations d'importateurs, de députés européens et des médias spécialisés.

Coordination régionale et appui aux délégations

Tout au long de l'année, l'ATIBT a assuré un rôle de coordination et d'appui technique soutenu à chaque étape clé du calendrier CITES, en lien étroit avec la COMIFAC et les pays porteurs.

- **Janvier** — Réunion COMIFAC de Douala : préparation de l'atelier régional ACNP, point d'avancement sur le canevas, les synthèses écologiques et les outils de calcul.
- **Février** — Appui au SC78 de Genève : reformulation d'éléments de langage, circulation de matrices d'intervention et soutien à la coordination sous-régionale.
- **Mai** — Atelier de Brazzaville (SGTAPFS-18 COMIFAC) : formalisation des propositions régionales sur *Pterocarpus soyauxii* et *Afzelia spp.*, désignation des pays porteurs et stratégie de lobbying.
- **Juin** — Rapport du Groupe de travail\ u00A0I : organisation de la préparation des propositions CoP20 (Prop. 45, Prop. 47, Doc. 48), répartition des tâches et rétroplanning.
- **Avril et novembre** — Réunions de la Commission Forêt-Industrie ATIBT : suivi de l'harmonisation des ACNP, des quotas et des permis bloqués de Padouk ; alignement final des messages avant Samarcande.

TEMPS FORTS CITES 2025



Cadre régional ACNP harmonisé

Adoption à Douala du canevas régional harmonisé pour l'élaboration des ACNP des essences CITES d'Annexe II.



Notification CITES 2025/056 publiée

Reconnaissance et diffusion internationale du canevas régional harmonisé auprès de l'ensemble des Parties CITES.



Avancée obtenue à la CoP20

Adoption d'une décision renforçant la transparence des refus de permis d'importation et reconnaissant les préoccupations des pays producteurs.



Mobilisation régionale renforcée

Coordination des positions communes des pays d'Afrique centrale sur les principaux dossiers CITES de la CoP20.



Plaidoyer sur les permis UE

Documentation des impacts économiques des blocages de permis et dialogue engagé avec les autorités européennes.



Appui technique aux pays

Accompagnement des États membres de la COMIFAC dans l'élaboration des ACNP et la préparation de la CoP20.

4.3 ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTIONS DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES

FSC : une mobilisation exceptionnelle de l'ATIBT lors de l'Assemblée Générale 2025

L'année 2025 a été marquée par une implication particulièrement forte de l'ATIBT dans les travaux du Forest Stewardship Council (FSC), avec comme point d'orgue l'Assemblée Générale organisée à Panama du 27 au 31 octobre 2025, qui a réuni plus de 600 participants venus du monde entier.

L'ATIBT y était représentée par Caroline Duhesme et Nathalie Bouville, avec un objectif clair : défendre les intérêts des forêts tropicales certifiées, promouvoir la gestion forestière durable comme outil de conservation et de développement, et contribuer activement aux débats sur l'avenir du système FSC.

Dans le cadre des votes de l'Assemblée Générale, l'ATIBT a mené un important travail de plaidoyer autour de plusieurs motions stratégiques. Elle a notamment soutenu activement les motions 26 (qualité des audits), 34 (FSC comme outil de conformité réglementaire) et 48 (approche paysage), tout en apportant son appui à d'autres textes majeurs, notamment les motions 45 et 30.

La Motion 45, adoptée par les membres du FSC, constitue une évolution importante de l'approche FSC concernant les Paysages Forestiers Intacts (IFL). Cette motion vise à dépasser les approches reposant exclusivement sur des seuils fixes de protection pour évoluer vers une approche davantage fondée sur les résultats de conservation, le maintien de l'intégrité écologique et la prise en compte des valeurs socioculturelles. Cette orientation rejoint de nombreuses positions défendues par l'ATIBT depuis plusieurs années dans le cadre des discussions sur les IFL, depuis l'adoption de la motion 23 en 2022

(approche paysage de la gestion et protection des IFL).

Au-delà des débats statutaires, l'ATIBT a joué un rôle particulièrement visible à travers l'organisation, avec Rainforest Alliance, de deux événements parallèles majeurs.

Le premier, intitulé **“30 ans de certification FSC en forêts naturelles tropicales : bilan des acquis et perspectives pour l'avenir.”**, a réuni près d'une centaine de participants. Cette session a permis de dresser le bilan de trente années de certification FSC en forêt tropicale naturelle et de rappeler les contributions majeures de la gestion forestière durable à la conservation des forêts du Bassin du Congo. Plusieurs intervenants de premier plan, issus du monde académique, des entreprises forestières, des ONG et du FSC, ont participé aux échanges. Les discussions ont notamment souligné la nécessité d'une meilleure prise en compte des réalités tropicales dans les outils FSC, ainsi que l'importance de maintenir une certification crédible, pragmatique et économiquement viable pour les opérateurs forestiers.

Le second événement, **“Marchés et chaînes de valeur du bois tropical : enseignements tirés et perspectives pour une foresterie responsable.”**, a porté sur l'avenir des marchés du bois tropical certifié et les conditions nécessaires à la viabilité économique de la gestion forestière responsable. Cette session a réuni plusieurs personnalités de haut niveau, dont Mme Rosalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo, la Directrice Générale du FSC, Subhra Bhattacharjee, ainsi que des représentants de l'industrie, du WWF, de Rainforest Alliance et des marchés européens. Les échanges ont mis en évidence

la nécessité de mieux valoriser les efforts des entreprises certifiées, de renforcer les liens entre certification FSC et exigences réglementaires telles que le RDUE, et de créer davantage de valeur économique pour les produits issus de forêts tropicales gérées durablement.

Tout au long de l'Assemblée Générale, l'ATIBT a également participé aux discussions techniques relatives à la mise en œuvre du RDUE, aux services écosystémiques, à l'évolution des exigences FSC en matière de conservation, ainsi qu'aux mécanismes permettant d'améliorer la reconnaissance des bois tropicaux certifiés sur les marchés internationaux.

Par son engagement dans les motions, son travail de plaidoyer auprès des membres FSC et l'organisation de ces événements de référence, l'ATIBT a contribué à porter la voix des forêts tropicales certifiées au plus haut niveau de gouvernance du FSC et à renforcer la visibilité des enjeux du Bassin du Congo dans les discussions internationales sur l'avenir de la certification forestière.

Déploiement du PAFC Bassin du Congo

Le développement du système de certification PAFC Bassin du Congo a franchi une nouvelle étape en 2025, confirmant la pertinence du choix stratégique porté depuis plusieurs années par l'ATIBT et ses partenaires. Après avoir activement contribué à la création du schéma régional, à l'élaboration des standards, à leur reconnaissance par PEFC International et aux premières phases de déploiement, l'ATIBT a poursuivi son engagement en faveur de la consolidation de cette certification adaptée aux réalités des forêts tropicales du Bassin du Congo.

L'année a notamment été marquée par le renforcement de la gouvernance régionale

du système, avec l'installation d'un coordinateur régional (Lucas Millet) et l'ouverture d'un bureau à Libreville. Cette présence permanente sur le terrain permet désormais un accompagnement plus étroit des entreprises forestières, des structures nationales PAFC et des administrations forestières des différents pays de la région. Elle contribue également à accroître la visibilité du système auprès des acteurs économiques et institutionnels.

La dynamique de certification s'est poursuivie tout au long de l'année. Selon les données disponibles à fin 2025, le PAFC Bassin du Congo couvre désormais plus de 4 millions d'hectares de forêts certifiées au Cameroun, au Gabon et en République du Congo, ce qui en fait l'un des principaux systèmes de certification forestière opérant dans la région. Cette progression témoigne de l'intérêt croissant des entreprises pour un référentiel régional reconnu par PEFC International et adapté aux contextes forestiers, sociaux et réglementaires du Bassin du Congo.

Parallèlement, le système a continué à se renforcer sur le plan technique. Plusieurs outils d'accompagnement destinés aux entreprises et aux auditeurs ont été développés ou consolidés afin de faciliter l'interprétation et la mise en œuvre des exigences du référentiel. Ces outils comprennent notamment des guides techniques, des outils de calcul des émissions de gaz à effet de serre, des matrices de correspondance entre référentiels de certification ainsi que différents supports facilitant l'évaluation de conformité et l'amélioration continue des systèmes de gestion forestière.

Enfin, plusieurs réflexions stratégiques ont été engagées afin de préparer l'extension géographique du système à d'autres pays du Bassin du Congo et de renforcer son intégration dans les politiques forestières

nationales. Ces évolutions traduisent la maturation progressive du PAFC Bassin du Congo, qui s'affirme désormais comme un outil crédible de gestion durable des forêts, de traçabilité des produits forestiers et d'accès aux marchés internationaux. Pour l'ATIBT, le développement du PAFC constitue un levier complémentaire aux autres démarches de certification promues dans la région et participe à l'objectif plus large de valorisation des bois tropicaux issus de forêts gérées durablement.

Pour 2026, l'ATIBT poursuivra son appui au développement du PAFC Bassin du Congo dans le cadre du projet Tropical Timber Trade Facility (TTT), projet du gouvernement allemand. Les actions prévues viseront notamment à renforcer les capacités des acteurs de la filière à travers la mise en place d'un dispositif régional d'accréditation des formateurs, le développement de formations harmonisées pour les auditeurs et formateurs PAFC, ainsi que l'accompagnement d'entreprises vers la certification en gestion forestière durable et en chaîne de contrôle. Ces activités contribueront à consolider les compétences techniques disponibles dans la région et à soutenir la poursuite de l'expansion du système PAFC dans le Bassin du Congo.

Evolution des certifications dans le Bassin du Congo

Voir le tableau des données de certification en 3.2.

Dynamique générale

Entre le 31 décembre 2024 et le 12 juin 2026, les surfaces certifiées dans le Bassin du Congo ont progressé de manière significative, passant de 11,9 à 13,4 millions d'hectares (+12 %). Cette croissance est principalement portée par les certifications de gestion durable, dont les surfaces augmentent de 18 %, grâce notamment à

l'essor du PAFC Bassin du Congo, qui a plus que doublé en un an et demi. Le FSC FM continue également de progresser et demeure le principal système de certification de gestion durable avec plus de 6,8 millions d'hectares certifiés.

Le Congo s'affirme désormais comme le premier pays certifié de la sous-région avec plus de 5,3 millions d'hectares certifiés, devant le Gabon. Les certifications de légalité poursuivent également leur développement, atteignant 8 millions d'hectares, soutenues par la progression de l'OLB et l'apparition de la certification PBN. À l'inverse, les certificats FSC CW recensés fin 2024 ont disparu du périmètre en 2026. Dans l'ensemble, ces résultats témoignent du maintien d'une dynamique positive de certification dans le Bassin du Congo, tant en matière de gestion durable que de vérification de la légalité des opérations forestières.

Progression des surfaces certifiées FSC dans le Bassin du Congo

La dynamique FSC dans le Bassin du Congo s'est poursuivie en 2025 avec des résultats significatifs. La certification de la concession Mokabi-Dzanga de Rougier au Congo (586 000 ha) a porté la totalité des concessions du groupe sous certification FSC, soit près de 1,5 million d'hectares. Le Congo dépasse désormais 3,6 millions d'hectares certifiés FSC, et le Bassin du Congo approche les 7 millions d'hectares. Ces chiffres confirment un mouvement structurel de fond, même si des disparités importantes subsistent entre pays.

Certification FSC des aires protégées au Gabon : une nouvelle frontière

En 2025, FSC Congo Basin a engagé une collaboration stratégique avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN) pour explorer la certification de 13 aires protégées. Un plan d'action a

été validé en décembre à Libreville. Cette initiative marque un élargissement du périmètre de la certification au-delà des concessions forestières industrielles, avec des implications potentielles pour la valorisation des services environnementaux et l'accès aux financements carbone et biodiversité.

Dynamiques PAFC : Une croissance exceptionnelle des surfaces certifiées

Le schéma PAFC Bassin du Congo a connu en 2025 une accélération sans précédent, avec une multiplication par 2,1 des surfaces certifiées en gestion forestière durable en un an. Les entreprises nouvellement certifiées PAFC sont FTC (Gabon), et SEFECCAM et SEFAC (Cameroun).

La répartition par pays reflète une montée en puissance particulièrement marquée

au Congo, dont les surfaces PAFC atteignent 3,3 millions d'hectares, tandis que le Cameroun enregistre une progression spectaculaire depuis sa première certification en 2024.

Dynamique des certifications de légalité

Les certifications de légalité ont également connu plusieurs évolutions notables au cours de la période. La certification OLB poursuit sa progression, avec une augmentation significative des surfaces certifiées. Cette dynamique comprend à la fois le renouvellement des certificats arrivés à échéance et l'entrée de nouvelles entreprises dans le système. Par ailleurs, OLB a renforcé son référentiel afin d'intégrer les exigences du Règlement européen contre la déforestation (RDUE), renforçant ainsi sa pertinence pour les opérateurs orientés vers les marchés européens.

TEMPS FORTS 2025



13,3 millions
d'hectares certifiés dans
le Bassin du Congo

Toutes certifications
confondues, les surfaces
certifiées progressent de 12 %
depuis 2024, confirmant
la dynamique du secteur.



**Le PAFC double
sa superficie certifiée**

Les surfaces certifiées PAFC
passent de 2,3 à 4,9 millions
d'hectares grâce à de
nouvelles certifications au
Cameroun et au Congo.



6,8 millions
d'hectares certifiés
FSC FM

Le FSC demeure le principal
référentiel de gestion durable
du Bassin du Congo.



8 millions d'hectares
couverts par les
certifications de légalité

La progression d'OLB et l'arrivée
des premiers certificats PBN
renforcent l'offre de vérification
de la légalité dans la région.



5,3 millions
d'hectares certifiés
au Congo

Le Congo franchit le seuil des
5 millions d'hectares certifiés
et consolide sa place centrale
dans le paysage forestier
certifié de la région.



**Vers la certification
des aires protégées**

FSC Congo Basin et l'ANPN
ont lancé une collaboration
visant à explorer l'application
de la certification FSC à
13 parcs nationaux gabonais.

** Sans double comptage des surfaces certifiées selon plusieurs système de certification.*

Du côté de Preferred by Nature (PBN), la transition annoncée entre les certifications LegalSource (LS) et le nouveau schéma PBN Certification est désormais achevée. Les derniers certificats LS ont disparu et les premiers certificats PBN apparaissent dans les statistiques régionales, marquant une étape importante dans l'évolution de cette offre de certification de légalité.

Enfin, la certification TLV (Timber Legality Verification) de Control Union demeure stable. Aucun changement majeur n'est à signaler concernant le référentiel (qui a déjà été mis à jour pour répondre au RDUE) ou son déploiement dans la région au cours de la période considérée.

4.4 FINANCEMENT CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Financements innovants, carbone et biodiversité : préparer de nouveaux leviers pour la gestion durable

La gestion durable des forêts tropicales génère des bénéfices environnementaux majeurs : maintien du couvert forestier, stockage du carbone, préservation de la biodiversité, protection des paysages forestiers et contribution au développement local. Pourtant, ces services écosystémiques sont encore peu valorisés économiquement.

Dans un contexte où les coûts de la gestion durable et de la certification augmentent alors que les marchés du bois tropical demeurent sous pression, l'ATIBT suit avec attention l'émergence de nouveaux mécanismes de financement liés au carbone, à la biodiversité et aux paiements pour services environnementaux (PSE). L'objectif n'est pas de substituer ces mécanismes à l'économie du bois, mais d'identifier des sources de revenus complémentaires susceptibles de renforcer la viabilité économique des concessions engagées dans la gestion durable.

Cette réflexion est portée au sein de la Commission Carbone & Biodiversité (CC&B), créée en 2022 et animée par TERE. La Commission constitue aujourd'hui l'espace de référence de l'ATIBT pour suivre les évolutions des

marchés carbone et biodiversité, analyser les opportunités pour les entreprises forestières et contribuer aux débats internationaux sur les mécanismes de financement de la conservation.

Une année 2025 marquée par une forte activité de la Commission Carbone & Biodiversité

Informier et accompagner les membres

En 2025, la Commission a poursuivi son travail de veille et d'information auprès des membres de l'ATIBT à travers quatre newsletters spécialisées consacrées aux marchés carbone et biodiversité, aux solutions fondées sur la nature et aux financements innovants. Les sujets traités ont notamment porté sur les paiements pour services environnementaux en Afrique centrale, les suites de la COP16 Biodiversité, les marchés volontaires du carbone, les crédits nature européens, la philanthropie climatique, l'article 6 de l'Accord de Paris, le Tropical Forest Forever Facility (TFFF), ainsi que les nouvelles technologies de mesure du carbone forestier.

Cette veille a permis aux membres de mieux appréhender les évolutions rapides des cadres méthodologiques, réglementaires et financiers, tout en identifiant les opportunités et risques associés à ces nouveaux mécanismes.

Faire entendre la voix des forêts tropicales dans les travaux de l'OBC

L'un des principaux chantiers de l'année a concerné l'Organization for Biodiversity Certificates (OBC), initiative internationale visant à développer un système robuste de certificats biodiversité.

Membre du Conseil d'administration de l'OBC et des groupes de travail « Marchés » et « Forêts tropicales », l'ATIBT a coordonné en 2025 le groupe de travail consacré aux forêts tropicales afin de veiller à ce que les réalités des concessions forestières du Bassin du Congo soient prises en compte dans la construction des futures méthodologies.



Les travaux ont permis d'élaborer une première grille de pratiques favorables à la biodiversité adaptées aux forêts tropicales de production, distinguant notamment les actions liées à la conservation et celles relevant de la gestion durable des

forêts. Cette démarche vise à construire un cadre permettant de reconnaître et, à terme, de rémunérer les efforts réalisés par les gestionnaires forestiers en faveur de la biodiversité.

Au-delà de l'enjeu méthodologique, l'implication de l'ATIBT dans l'OBC vise à garantir que les futurs mécanismes de certificats biodiversité soient compatibles avec les réalités opérationnelles des concessions certifiées et qu'ils puissent constituer un levier crédible de financement complémentaire pour les entreprises engagées dans la gestion durable.

Porter les enjeux des forêts tropicales à la COP30

La COP30 de Belém a constitué un autre temps fort de l'année.

Avec le soutien de l'ATIBT, la Commission Carbone & Biodiversité a participé aux débats internationaux afin de rappeler le rôle essentiel des concessions forestières aménagées dans la conservation des grands massifs forestiers tropicaux et dans l'atteinte des objectifs climat et biodiversité.

La Commission a contribué à l'organisation de trois side-events consacrés aux solutions fondées sur la nature, aux certificats biodiversité et aux mécanismes de financement innovants. Ces événements ont permis de mettre en avant les co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la gestion forestière durable certifiée ainsi que les défis auxquels est confronté le modèle concessionnaire dans le Bassin du Congo.

Perspectives

Après plusieurs années consacrées à la veille, à la sensibilisation et à la construction d'outils méthodologiques, l'ATIBT souhaite désormais franchir une nouvelle étape.

Les travaux engagés sur les certificats biodiversité, les paiements pour services environnementaux et les autres mécanismes de financement innovants doivent progressivement déboucher sur des expérimentations concrètes dans les concessions forestières du Bassin du Congo.

Cette ambition se traduit notamment par le développement d'un projet soumis au FFEM, qui prévoit de tester des méthodologies IFM (Improved Forest Management) pour la génération de crédits carbone et l'approche générant des certificats biodiversité de l'OBC dans des concessions forestières tropicales au Cameroun, ainsi

que par la proposition soumise à l'Appel à Manifestation d'Intérêt PSE de la CAFI visant à reconnaître le rôle des concessions forestières certifiées comme fournisseurs de services environnementaux et agrégateurs d'initiatives communautaires.

L'objectif pour les prochaines années est clair : passer progressivement d'une phase d'exploration et de conception à une phase de démonstration et de pilotes, afin d'évaluer la capacité réelle de ces mécanismes à générer des revenus complémentaires et à renforcer la pérennité économique de la gestion durable des forêts tropicales.

TEMPS FORTS 2025



4 newsletters spécialisées diffusées

sur les marchés carbone et biodiversité, les PSE, l'article 6 de l'Accord de Paris, le Tropical Forest Forever Facility (TFFF), les crédits nature et les évolutions réglementaires internationales.



Leadership de l'ATIBT au sein de l'OBC avec la coordination du groupe de travail « Forêts tropicales » de l'Organization for Biodiversity Certificates.



Première grille biodiversité pour les forêts tropicales

élaborée afin d'identifier et valoriser les pratiques de conservation et de gestion durable favorables à la biodiversité dans les concessions forestières.



Participation à la COP30 de Belém et organisation de trois side-events consacrés aux solutions fondées sur la nature, aux certificats biodiversité et au financement durable des forêts tropicales.



Contribution aux réflexions sur les PSE et les mécanismes de rémunération des services écosystémiques rendus par les concessions forestières certifiées.



Préparation du passage à la phase pilote à travers les réflexions engagées dans le projet FFEM et l'AMI PSE de la CAFI.

4.5 STRUCTURE ET SITUATION DE LA FILIÈRE

Production forestière et transformation industrielle

Le Bassin du Congo représente environ 1 % de la production mondiale de grumes, 5 % des grumes tropicales et 6 % des sciages tropicaux — une contribution modeste au regard de l'immensité du massif forestier, qui couvre plus de 200 millions d'hectares. Cette réalité traduit à la fois un potentiel considérable et une économie forestière sous pression constante.

La filière s'organise autour de deux segments distincts : une industrie formelle orientée vers l'export, dominée par des entreprises à capitaux étrangers opérant sous concessions aménagées, et un secteur artisanal approvisionnant les marchés domestiques, majoritairement informel et peu structuré. Au Cameroun, l'informel représente 70 % du marché intérieur et fixe les prix. Au Congo, la marge dans la vente libre de sciages est estimée à environ 3 %, signe d'un secteur sous tension économique permanente.

La transformation locale reste un objectif de politique publique dans tous les pays producteurs. Le Gabon est le plus avancé dans cette démarche, avec l'interdiction d'exportation des grumes et le développement de la ZES de Nkok. Si la capacité industrielle s'est renforcée, la rentabilité des entreprises s'érode néanmoins sous l'effet des coûts logistiques et de la complexification administrative. La diversification vers les essences moins connues (LKTS) progresse lentement, freinée par la notoriété des essences traditionnelles (Ayous, Sapelli) qui représentent près d'un tiers des exportations camerounaises. Le Gabon entre par ailleurs dans une nouvelle phase structurelle avec la seconde rotation forestière, impliquant une ressource plus diffuse et des coûts d'exploitation plus élevés.

Contraintes économiques — logistique, coûts, énergie

La structure de coûts des entreprises forestières formelles est marquée par le poids de la fiscalité et de la logistique. Au Cameroun, pour les entreprises certifiées, la fiscalité forestière représente en moyenne 34 % du prix FOB des grumes, le transport vers le port de Douala entre 21 % et 54 % selon la localisation, et les droits de douane 29 %. Les analyses du SYNEFOR montrent que les entreprises certifiées opèrent structurellement à marge négative : prix de revient FOB moyen à 205 060 FCFA/m³ pour un prix de vente de 170 549 FCFA/m³.

Ces contraintes se retrouvent à des degrés divers dans l'ensemble de la sous-région. Les trois pays font face à des problèmes logistiques similaires : insuffisances portuaires, pénurie de containers, dysfonctionnements douaniers. Le coût du carburant, dont dépendent les groupes électrogènes des usines isolées du réseau, a bondi de 44 % au Cameroun entre 2022 et 2025. Au Congo, les contrôles routiers génèrent une parafiscalité lourde et des prélèvements informels qui obèrent la compétitivité des acteurs. Au Gabon, l'allongement des délais de remboursement des crédits TVA crée des tensions de trésorerie majeures pour les opérateurs.

Situation globale des opérateurs et perspectives

La filière traverse une crise durable engagée depuis 2019, aggravée par la crise immobilière chinoise. Entre 2023 et 2024, le marché mondial s'est contracté de 11 %, avec des baisses allant de 8 % pour les débités à 18 % pour les grumes. En 2025, aucune reprise significative n'est attendue en Asie, qui absorbe encore entre 50 % et

60 % des exportations de la sous-région. Le marché européen, principale alternative, reste stable mais exigeant, avec des volumes de sciages tropicaux en recul de 5 % en 2025.



Face au recul chinois, certains opérateurs se tournent vers le Vietnam — marché de substitution sans exigences réglementaires, mais qui expose la filière à un risque de blocage futur si le RDUE s'étend aux chaînes d'approvisionnement indirectes. Cette stratégie de court terme fragilise

durablement les opérateurs formels face à une concurrence informelle aux coûts estimés inférieurs de 30 %.

Les entreprises certifiées, malgré leurs externalités positives considérables pour les États, ne bénéficient pas encore d'un avantage économique suffisant pour compenser le différentiel de coût avec le secteur non-certifié. Plusieurs signaux encourageants sont néanmoins apparus en 2025 : taxe d'abattage différenciée selon le niveau de certification au Cameroun, organisation par le Gabon de son premier Forum économique forestier réunissant 170 acteurs publics et privés pour définir une feuille de route de relance, avec un engagement gouvernemental fort pour porter la contribution du secteur de 4 % à 10 % du PIB. L'enjeu des prochaines années sera de consolider ces dynamiques avant que de nouvelles faillites d'entreprises certifiées ne réduisent à néant les progrès réalisés depuis deux décennies.

4.6.1 DYNAMIQUES PAR PAYS - CAMEROUN



1. Faits marquants 2025

- Progression de la certification GDF : audit PAFC positif en Décembre 2025, entraînant une hausse du nombre d'entreprises certifiées et des surfaces sous gestion durable — signal positif dans un contexte économique difficile.
- Réforme fiscale différenciée : la loi de finances 2026 introduit une modulation de la taxe d'abattage selon le statut de certification (2,5 % pour les entreprises certifiées GDF, 3 % pour les autres formes de certification, 5 % pour les non-certifiées) et une réduction de 20 % sur les droits de sortie pour les grumes couvertes par un certificat de conformité non-déforestation.
- Crise logistique aggravée : au-delà des difficultés de transport, un conflit entre le Port Autonome de Douala (PAD) et SGS sur le scanning des containers des entreprises a négativement impacté les exportations des entreprises de la filière du fait d'une initiative de double paiement pour le même service en fin 2025.
- Morosité persistante des marchés : baisse des commandes, stagnation ou recul des prix, licenciements et fermetures d'entreprises ; une baisse de 17 % des exportations est anticipée au 1er semestre 2026.
- Émergence d'un nouvel acteur associatif : le paysage des associations professionnelles de la filière s'est élargi et voit la présence d'un nouvel interlocuteur de la filière bois dans les échanges avec les autres parties prenantes, malgré des divergences sur les questions de certification.

2. Évolutions de la filière

Fiscalité et cadre réglementaire

La fiscalité camerounaise demeure la plus élevée de la zone CEMAC. Cependant, la réforme 2025 dans la LF 2026 introduit une logique d'incitation par la certification, mais son effet incitatif ne peut pas encore être évalué dans un contexte de pression fiscale globale et de multiplication des coûts annexes (énergie, logistique notamment). L'augmentation des droits de sortie sur les grumes — de 60 à 75 % en 2024 — s'inscrit dans une trajectoire cohérente avec l'arrêt annoncé des exportations de grumes en 2028.

Certification



Malgré un contexte économique défavorable, la certification GDF progresse. Le résultat positif d'un audit PAFC en novembre 2025 témoigne d'une dynamique de fond portée par un noyau d'entreprises qui y voient un avantage compétitif pour l'accès aux marchés européens, et une réponse aux exigences du RDUE. La bifurcation fiscale introduite dans la LF 2026 pourrait renforcer ce différentiel.

Marchés et compétitivité

La morosité des marchés tropicaux se traduit par une contraction de la demande et une pression sur les marges. L'augmentation simultanée des coûts de production (fiscalité, énergie, logistique) et la stagnation des prix fragilisent la rentabilité des opérateurs. La fermeture de dizaines d'entreprises au cours des

dernières années illustre la sévérité de cette contrainte structurelle.

RDUE et CITES

Le RDUE demeure une préoccupation davantage portée par les acheteurs européens que par les producteurs camerounais, bien qu'un léger relâchement ait été observé en fin d'année 2025. Pour la CITES, le secteur — entreprises, administrations et partenaires — s'est mobilisé activement contre de nouvelles inscriptions d'essences en annexe II, dans le cadre d'une coordination sous-régionale.

Contraintes opérationnelles

Les carences en énergie électrique (coupures de plusieurs heures par jour) constituent un frein majeur à la transformation industrielle du bois, précisément à l'heure où l'arrêt des exportations de grumes exige une montée en capacité. Les dysfonctionnements logistiques au port de Douala — manque de containers, conflits de compétences, problèmes de numérisation douanière — génèrent des surcoûts et des délais non maîtrisés.

3. Enjeux majeurs

- Transition vers la transformation totale d'ici 2028 : l'arrêt des exportations de grumes imposera aux entreprises de transformer l'intégralité des volumes prélevés ou de les orienter vers des marchés domestiques et régionaux. Selon la note de conjoncture 2025, plus de 30 % des exportations actuelles devront se réorienter. Les insuffisances en énergie et en logistique pourraient bien fragiliser cette transition.
- Rentabilité financière sous pression : la combinaison d'une fiscalité élevée, de coûts de production croissants et de prix stagnants réduit les marges à un niveau qui menace la viabilité de nombreux opérateurs. La baisse attendue des exportations au 1^{er} semestre 2026 amplifierait cette dynamique.

- Valorisation des essences peu connues (LKTS) : face à la baisse attendue des volumes en essences traditionnelles lors de la deuxième rotation et aux pressions réglementaires (CITES), le développement de marchés pour les essences secondaires représente un levier de diversification. Une approche produit — plutôt qu'une approche essence — est nécessaire pour franchir ce seuil.

- Sécurisation du Domaine Forestier Permanent : la pression sur les espaces forestiers du DFP, notamment les UFAs — projets miniers, agro-industriels, empiètements — menace l'approvisionnement à long terme des industries et la rentabilisation des investissements liés à la transformation.
- Dialogue public-privé : le déficit de communication et de compréhension mutuelle entre acteurs privés et administrations freine l'adoption de certaines mesures adaptées aux réalités économiques de la filière malgré l'adoption de certaines mesures positives. Mais la mise en œuvre de certaines décisions prises ne suit pas toujours.
- Structuration du marché intérieur du bois (MIB) : les avancées vers l'utilisation exclusive de bois légal dans les marchés publics restent timides malgré les décisions du gouvernement d'aller vers une utilisation exclusive du bois légal pour les marchés publics, limitant le développement d'un marché intérieur fort et structuré.

4. Perspectives

La filière bois camerounaise entre dans une période de transformation structurale sous contrainte. L'échéance de 2028 fixe un cadre non négociable : les entreprises qui n'auront pas engagé leur tran-

sition vers la transformation pourraient ne plus avoir accès au marché européen. La certification GDF, en devenant un critère fiscal différenciant et un prérequis RDUE, s'affirmerait comme un levier de compétitivité et non plus seulement une démarche volontaire.

Dans ce contexte, trois trajectoires conditionnent l'avenir de la filière :

- L'amélioration du cadre des affaires : une action résolue sur la fiscalité, l'énergie, les mécanismes d'exportation, les procédures d'importation de matériel de transformation et la logistique est indispensable pour rendre crédible et réalisable la politique de transformation poussée affichée par l'État.
- L'innovation industrielle et commerciale : le développement de nouveaux types de produits (essences secondaires et traditionnelles) et la montée en compétences des opérateurs constituent les leviers d'une compétitivité durable sur les marchés européens et asiatiques.
- La cohérence des politiques publiques : l'Administration doit aligner ses pratiques de facilitation avec les choix politiques affichés pour la filière, tandis que les entreprises doivent s'engager plus résolument dans l'innovation malgré les risques que cela implique. La phase IV du programme PPECF et les nouvelles initiatives d'appui en cours de préparation avec les partenaires techniques et financiers offrent des opportunités de soutien à cette transition — à condition que les conditions-cadres s'améliorent suffisamment pour que les investissements requis deviennent accessibles et rentables.

4.6.2 DYNAMIQUES PAR PAYS - RÉPUBLIQUE DU CONGO



1. Faits marquants 2025

- Interdiction des exportations de grumes effective depuis janvier 2023 : la mesure force une restructuration industrielle, mais se heurte aux insuffisances de la deuxième et troisième transformation, au déficit énergétique et aux contraintes de financement. Des dérogations ont été accordées à certaines entreprises en contrepartie de travaux d'infrastructures.
- Nouveau cadre légal avec le Code forestier 2020 (Loi n°33-2020) et la Loi n°38-2024 : introduction du principe de partage de production des grumes, innovation majeure dont la mise en œuvre soulève des enjeux complexes de viabilité économique et de gouvernance.
- Marché intérieur structurellement informel : la consommation urbaine de sciages est estimée à 150 000 m³/an (environ 500 000 m³ de grumes), représentant 25–30 % de la production nationale. Deux tiers des volumes échappent au cadre réglementaire formel.
- Dynamiques associatives émergentes : des initiatives de structuration (clusters, associations) et des besoins croissants en formation témoignent d'une montée en maturité du secteur artisanal, encore faiblement organisé.

2. Évolutions de la filière

Cadre réglementaire et gouvernance

Le Congo s'est doté d'un cadre légal ambitieux, ancré dans l'APV-FLEGT ratifié en 2013 et renforcé par le Code forestier de 2020. L'introduction du partage de production des grumes constitue une rupture significative : elle entend redistribuer la valeur de la ressource, mais sa

mise en œuvre est confrontée à la fragilité du tissu industriel national, à l'absence de zones économiques opérationnelles et aux difficultés à établir des mercuriales nationales. L'écart entre ambition politique et capacité d'absorption industrielle constitue le principal risque de mise en œuvre.

Transformation et marché intérieur

L'interdiction des exportations de grumes contraint les opérateurs à orienter leurs volumes vers la transformation locale ou les marchés domestiques. Or le marché intérieur reste caractérisé par une faible valorisation — avec des écarts de prix atteignant 30 à 100 % selon les essences par rapport aux marchés d'exportation — et par une demande guidée quasi exclusivement par le prix et la disponibilité immédiate. Ce contexte limite l'intérêt économique des industriels pour ce segment.

Dualisme sectoriel et informalité



La filière repose sur une dualité structurelle entre un secteur industriel formel orienté vers l'export et un secteur artisanal largement informel qui alimente le marché intérieur. Cette fragmentation freine la traçabilité, la professionnalisation et l'investissement. Le cadre réglementaire actuel ne couvre qu'une fraction limitée des flux artisanaux, posant un défi systémique pour la légalité du bois.

Contraintes opérationnelles

Les opérateurs font face à un faisceau de contraintes convergentes : déficit énergétique chronique, accès limité au financement, faible niveau d'équipement et de productivité, complexité administrative et fiscale, et concurrence des produits importés sur les marchés urbains. Ces facteurs pèsent directement sur la capacité de transition vers la transformation.

3. Enjeux majeurs

- Mise en œuvre du partage de production : concilier les obligations réglementaires avec la réalité économique des concessionnaires exige une ingénierie institutionnelle fine. L'absence de mécanismes opérationnels (zones économiques, mercuriales) retarde l'effectivité de la réforme.
- Transition vers la transformation : interdiction de l'exportation des grumes impose une montée en capacité industrielle dans un contexte de déficit énergétique et de financement insuffisant. Sans amélioration de ces conditions-cadres, la politique affichée reste difficile à concrétiser.
- Formalisation du marché intérieur : structurer l'approvisionnement local en bois légal est un préalable à la montée en valeur du secteur. Cela suppose un effort conjoint sur la traçabilité, la fiscalité adaptée et la reconnaissance du secteur artisanal.
- Valorisation des essences peu connues : dans un contexte de raréfaction des essences commerciales et de pression réglementaire (RDUE, CITES), le développement de marchés pour les

essences secondaires représente un levier stratégique de diversification.

- Renforcement des capacités : la montée en compétences des artisans et transformateurs est un facteur clé de la professionnalisation sectorielle et de l'amélioration des rendements matière.

4. Perspectives

La République du Congo engage une transformation structurelle de sa filière bois sous l'effet conjoint de réformes légales ambitieuses et de contraintes économiques persistantes. L'enjeu central est de faire converger le rythme des réformes institutionnelles avec les capacités réelles des opérateurs.

Trois leviers conditionnent la réussite de cette transition :

- L'opérationnalisation du cadre réglementaire : le partage de production et l'arrêt des exportations de grumes ne pourront produire leurs effets qu'avec des mécanismes d'application réalistes, des zones économiques fonctionnelles et un dialogue public-privé renforcé.
- L'amélioration des conditions-cadres : énergie, financement et logistique sont des préalables à toute montée en puissance industrielle. Sans progrès sur ces fronts, la politique de transformation poussée restera lettre morte.
- La structuration du marché intérieur : la demande urbaine croissante représente un débouché stratégique, à condition de formaliser les flux, d'améliorer la valorisation et d'intégrer le secteur artisanal dans une chaîne de valeur cohérente.

4.6.3 DYNAMIQUES PAR PAYS - GABON



1. Faits marquants 2025

- Premier Forum économique forestier (septembre 2025) : plus de 170 acteurs publics et privés réunis pour relancer la filière et jeter les bases d'une plateforme de dialogue public-privé permanente.
- Crise confirmée du secteur : la production forestière est en recul depuis 2022, sous l'effet du ralentissement des marchés internationaux (notamment chinois) et d'un environnement opérationnel dégradé.
- Ambition politique réaffirmée : porter la contribution du secteur de 4 % à 10 % du PIB à moyen terme, avec pour priorités l'industrialisation, la certification, la traçabilité et la transformation locale.
- Tensions de trésorerie persistantes : l'allongement des délais de remboursement des crédits TVA, combiné à des coûts logistiques élevés et des contraintes énergétiques, fragilise durablement les opérateurs.
- Entrée en seconde rotation forestière : la filière aborde une nouvelle phase structurelle avec une ressource plus diffuse et moins rentable à exploiter, imposant une révision du modèle économique de long terme.

2. Évolutions de la filière

Modèle industriel sous tension

Le modèle gabonais, fondé sur l'interdiction d'exportation des grumes et le développement de la transformation locale — notamment via la ZES de Nkok — a produit une montée en capacité industrielle réelle, mais

se heurte à une érosion structurelle de la rentabilité. La hausse des coûts de transport et d'énergie, les délais logistiques et la complexification administrative réduisent les marges à un niveau qui menace la pérennité de nombreux opérateurs.

Fiscalité et cadre réglementaire

Les remboursements de crédits TVA constituent un point de friction majeur : leur allongement génère des tensions de trésorerie chroniques qui obstruent la capacité d'investissement des entreprises. Par ailleurs, la complexification des procédures administratives et une fiscalité globalement lourde pèsent sur la compétitivité du bois gabonais face à d'autres origines tropicales.

Marchés et compétitivité

La dépendance aux marchés asiatiques — notamment chinois — expose le secteur à une volatilité de la demande. La contraction de ce débouché depuis 2022 n'a pas été compensée par une diversification suffisante vers les marchés européens ou africains. Le RDUE et les exigences de certification s'imposent progressivement comme prérequis d'accès aux marchés européens, représentant un coût supplémentaire pour des opérateurs déjà sous pression.



Ressource et seconde rotation

L'entrée dans la seconde rotation forestière marque un tournant structurel : la ressource devient plus diffuse, avec des espèces moins connues et des volumes moins concentrés, ce qui renchérit les coûts d'exploitation et exige une adaptation des pratiques d'aménagement et de transformation.

3. Enjeux majeurs

- Viabilité économique des opérateurs : la combinaison de coûts croissants (transport, énergie, fiscalité) et de tensions de trésorerie liées aux crédits TVA non remboursés fragilise structurellement la rentabilité des entreprises.
- Adaptation à la seconde rotation : l'évolution de la ressource impose de repenser les modèles d'aménagement, de transformation et de valorisation, en intégrant les essences secondaires et une approche produit plutôt qu'essence.
- Montée en gamme industrielle : malgré les investissements réalisés, la 2^e et 3^e transformation restent insuffisamment développées. Des investissements supplémentaires et des conditions-cadres améliorées sont nécessaires pour franchir ce palier.
- Diversification des marchés : réduire la dépendance aux marchés asiatiques en développant les débouchés africains et en consolidant la présence européenne via la certification et la conformité RDUE.
- Compétitivité logistique : les dysfonctionnements portuaires et les coûts de transport constituent un désavantage compétitif structurel qu'une action ciblée sur les infrastructures et la gestion portuaire pourrait atténuer.
- Diversification des revenus forestiers : l'intégration des marchés carbone et biodiversité dans le modèle économique de la filière représente un levier stratégique émergent, à condition de disposer d'un cadre réglementaire et opérationnel adéquat.

- Dialogue public-privé : la formalisation d'une plateforme permanente issue du Forum 2025 est une opportunité rare de structurer une gouvernance sectorielle plus efficace et de réduire l'écart entre ambition politique et réalité opérationnelle.

4. Perspectives

Le Gabon aborde une phase charnière : les fondements du modèle industriel mis en place depuis l'interdiction de l'exportation des grumes sont éprouvés par la crise, tandis que l'entrée en seconde rotation impose une refonte en profondeur des pratiques d'exploitation et de valorisation. L'ambition affichée de porter la contribution du secteur à 10 % du PIB ne pourra se concrétiser qu'avec une action résolue sur les facteurs structurels de compétitivité.

Trois axes conditionnent cette transition :

- L'assainissement du cadre opérationnel : résolution des crédits TVA, réforme logistique et allègement de la pression fiscale sont des préalables à tout regain de compétitivité. Le suivi des recommandations du Forum 2025 sera un test de crédibilité de la volonté politique.
- L'innovation industrielle et commerciale : la montée en gamme vers la 2^e et 3^e transformation, le développement de produits à partir d'essences secondaires et la diversification des marchés sont les leviers d'une compétitivité durable.
- L'intégration des nouveaux revenus forestiers : carbone, biodiversité et services écosystémiques constituent des sources de financement complémentaires à mobiliser pour réduire la pression sur la ressource ligneuse et renforcer la durabilité du modèle.

La plateforme public-privé annoncée et la révision du code forestier en cours offrent un cadre pour ancrer ces orientations dans des politiques opérationnelles. La capacité du Gabon à maintenir son rôle de leader régional dépendra de sa faculté à aligner politique forestière, conditions-cadres et innovation sectorielle.

FORUM ÉCONOMIQUE FORESTIER 2025 (GABON)

Un temps fondateur pour la relance de la filière

Organisé les 8 et 9 septembre 2025 à Libreville, le premier Forum économique forestier a constitué une étape clé pour la filière forêt-bois gabonaise. Réunissant plus de 170 participants issus des administrations, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et de la société civile, l'événement a permis d'établir un **diagnostic partagé des difficultés du secteur** et d'identifier des leviers de relance.

Les échanges, structurés autour de quatre thématiques (production, logistique, financements innovants, marchés), ont mis en évidence des contraintes majeures :

- coûts logistiques élevés,
- blocage des remboursements de TVA,

- perte de compétitivité,
- accès limité aux marchés.

Le forum a débouché sur des **recommandations opérationnelles**, parmi lesquelles :

- simplification et digitalisation des procédures,
- amélioration des infrastructures logistiques,
- fiscalité incitative pour la transformation et la certification,
- développement du marché intérieur et de nouveaux débouchés.

Il a également acté un engagement majeur de l'État : **la mise en place d'une plateforme permanente de dialogue public-privé**, destinée à structurer la gouvernance du secteur et accompagner sa transformation.

4.6.4 DYNAMIQUES PAR PAYS - CÔTE D'IVOIRE

1. Faits marquants 2025

- Entrée en vigueur de l'APV-FLEGT : signé le 19 février 2024 entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne, l'APV est applicable depuis le 1^{er} mai 2025. L'ensemble des parties prenantes, sous la coordination du Ministère des Eaux et Forêts, est mobilisé en vue de la délivrance des premières autorisations FLEGT prévue pour la fin de l'année 2028. C'est une étape structurante pour l'accès au marché européen et la conformité au RDUE.
- Reconstitution forestière comme priorité nationale : face à la raréfaction des ressources, la politique PPREF et ses deux stratégies opérationnelles (SPREF, SVPF) suscitent un intérêt croissant des partenaires techniques et financiers. Signal positif, mais la mise en œuvre reste fragile face aux pressions agro-industrielles sur les terres forestières.

- Valorisation du bois d'hévéa comme levier de diversification : la transformation des vergers arrivés en fin de cycle représente un potentiel estimé à 700 000 m³ de sciages avivés par an. Dans un contexte de raréfaction des essences naturelles, cette ressource de substitution pourrait contribuer à sécuriser l'approvisionnement des industries.
- Persistance du sciage à façon : l'exploitation informelle reste un frein majeur à la structuration du secteur. Elle génère une concurrence déloyale pour les entreprises formelles sur un marché intérieur où la demande est pourtant croissante, et compromet les objectifs de traçabilité et de légalité portés par l'APV-FLEGT.

2. Évolutions de la filière

Cadre réglementaire et gouvernance forestière

Le code forestier de 2019 constitue le socle de la réforme en cours. Il introduit trois innovations majeures : l'obligation d'enregistrement de l'ensemble des forêts du domaine national avec élaboration d'un document de gestion adapté ; la reconnaissance de la propriété des forêts et arbres au profit du propriétaire du terrain ou du planteur ; et un mécanisme de partage des bénéfices issus des puits de carbone et des politiques forestières. Ces dispositions entraînent des réformes réglementaires encore en cours, notamment sur l'enregistrement des forêts privées et les textes relatifs au partage des bénéfices.

Sur le plan de la gouvernance, la politique forestière ivoirienne a procédé à une classification des forêts classées en quatre catégories selon leur niveau de conservation, ouvrant la gestion du patrimoine étatique à une diversité d'acteurs, notamment des opérateurs privés, y compris issus de secteurs autres que la filière bois, dans le cadre de conventions de concession. Cette ouverture est une opportunité pour le secteur, à condition que le cadre partenarial public-privé soit suffisamment structuré.

APV-FLEGT et RDUE : une double contrainte, une opportunité

L'APV-FLEGT constitue le cadre central de la gouvernance forestière ivoirienne vis-à-vis de l'Union européenne. Son entrée en vigueur en mai 2025 enclenche le compte à rebours vers la délivrance des premières licences FLEGT, prévue d'ici fin 2028. Le Système de Vérification de la Légalité (SVL) en cours de développement doit couvrir l'ensemble des flux — exportations comme marché national — ce qui suppose un effort considérable de formalisation de la filière artisanale.

En parallèle, le Règlement européen sur la déforestation (RDUE), entré en application progressive, impose aux exportateurs

ivoiriens de démontrer que leurs produits ne contribuent pas à la déforestation. Pour la Côte d'Ivoire, pays dont le couvert forestier a subi l'une des régressions les plus fortes du continent, cette exigence est à la fois un défi réel et une opportunité d'accélérer les réformes de gouvernance forestière. Les acteurs européens de la filière suivent de près l'évolution du SVL comme proxy de conformité. Le projet PASSAD accompagne directement les entreprises ivoiriennes dans cette mise en conformité.



Marchés, transformation et contraintes opérationnelles

La filière ivoirienne est soumise à une tension structurelle entre la raréfaction de la ressource en forêt naturelle et la nécessité de maintenir les capacités industrielles. L'interdiction d'exportation des grumes impose une transformation sur place, mais le renouvellement du plateau technique, adapté aux bois de petits diamètres, se heurte à un accès limité au financement. Le déficit en matières premières expose plusieurs entreprises à un risque de sous-activité voire de fermeture.

Le marché intérieur reste majoritairement informel, alimenté par le sciage à façon. Structurer ce segment est un préalable à la fois économique — pour offrir des débouchés supplémentaires aux industriels — et réglementaire, pour satisfaire les exigences du SVL. C'est un chantier complexe qui implique fiscalité, traçabilité et structuration des acteurs informels.

3. Enjeux majeurs

- Opérationnalisation de l'APV-FLEGT : la délivrance des premières licences FLEGT d'ici 2028 suppose de finaliser le SVL, d'intégrer les flux informels et de renforcer les capacités des entreprises. C'est le test de crédibilité de la réforme forestière ivoirienne vis-à-vis des acheteurs européens.
- Conformité au RDUE : les entreprises exportatrices doivent démontrer la traçabilité de leurs approvisionnements jusqu'à la parcelle. Dans un contexte de forte pression agro-industrielle sur les terres, l'articulation entre le RDUE et le SVL est un chantier technique et institutionnel de premier plan.
- Pérennisation des industries forestières : le déficit en matières premières, combiné à un accès limité au financement pour moderniser les outils de transformation, fragilise le tissu industriel formel. Une réflexion sur les sources alternatives d'approvisionnement - dont l'importation de grumes - est nécessaire à court terme.
- Lutte contre l'exploitation illégale : le sciage à façon représente un frein systémique à la structuration du secteur. Sans progrès tangibles sur ce front, la formalisation du marché intérieur et les objectifs du SVL resteront hors de portée.
- Reconstitution forestière et sécurisation foncière : la transition vers une foresterie de plantation suppose un cadastre forestier opérationnel et un partenariat public-privé robuste. Les pressions agro-industrielles et la concurrence d'usages des terres constituent des risques réels pour la pérennité du domaine forestier.

4. Perspectives

La Côte d'Ivoire aborde une phase de transformation profonde de son secteur forestier, sous l'effet conjoint d'une réforme réglementaire ambitieuse et de contraintes structurelles persistantes. L'entrée en vigueur de l'APV-FLEGT fixe un cap clair vers 2028, tandis que le RDUE impose dès maintenant un effort de mise en conformité des entreprises. La réussite de cette transition dépend de la capacité du pays à faire converger réforme institutionnelle, structuration de la filière privée et lutte contre l'informalité.

Trois axes conditionnent cette transition :

- L'opérationnalisation de l'APV-FLEGT et la conformité au RDUE : finaliser le SVL, renforcer les capacités des entreprises à documenter leur chaîne d'approvisionnement et intégrer les acteurs informels sont des préalables à l'accès durable au marché européen.
- La reconstitution de la ressource forestière : développement de la foresterie privée via le cadastre forestier, partenariat public-privé pour la gestion des concessions, valorisation des nouvelles ressources (hévéa, plantations). Sans reconstitution de la matière première, la pérennité industrielle reste compromise.
- La structuration du marché intérieur : formalisation des acteurs artisanaux, traçabilité, fiscalité adaptée. Un marché intérieur structuré est à la fois un débouché stratégique pour les industriels et un levier de crédibilité du SVL.

Dans ce contexte, le projet PASSAD et les initiatives ATIBT en cours constituent des cadres d'appui essentiels, en combinant renforcement des capacités, appui à la mise en conformité RDUE et structuration du secteur privé.

4.7 RACEWOOD 2025



UN MOMENT À RETENIR, LE RACEWOOD À POINTE NOIRE



UN SUCCÈS



160 PARTICIPANTS



3 MINISTRES



UN CONCOURS DES ARTISANS



ECHANGES RICHES ET VARIÉS

GRAND PRIX D'EBÉNISTERIE



6 JEUNES PARTICIPANTS
Cameroun, Congo et Gabon



UN JURY DE PROFESSIONNELS
Experts du secteur bois



BOIS FSC CERTIFIÉ
Fourni par des entreprises sponsors



5

PROJETS

ADEFAC - AFRIQUE CENTRALE

STRUCTURER LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Zone d'intervention :

Cameroun, Congo,
Gabon, RDC



Durée :

Février 2020 –
décembre 2025
(projet clôturé)



Budget total :

5 000 000 €



Financement :

Agence Française
de Développement (AFD)



Partenaires :

RIFFEAC (Maîtrise
d'Ouvrage, l'ATIBT ayant
agi en tant que Maîtrise
d'Ouvrage Déléguée)
Oréade-Brèche / Forhom,
Organisations Profes-
sionnelles des 4 pays



Objectif du projet :

ADEFAC visait à structurer une offre de formation professionnelle continue (FPC) pour la filière forêt-bois d'Afrique centrale, coconstruite entre entreprises et institutions de formation. L'enjeu central : améliorer l'employabilité des acteurs de la filière — amont comme aval — et renforcer la compétitivité du secteur par la montée en compétences.



RÉALISATIONS

- **198 formateurs formés** (dont 31 femmes) dans les quatre pays, constituant un pool régional de formateurs en FPC
- **612 apprenants formés** sur 42 modules (dont 152 femmes, soit 25 %)
- **27 organisations professionnelles** accompagnées ; 25 conventions signées avec 16 partenaires techniques
- **Groupes de Travail Thématiques** (GTT) animés dans chacun des quatre pays
- **Guide d'utilisation locale des bois tropicaux** d'Afrique centrale (750 exemplaires imprimés, librement téléchargeable)
- **Cartographie des métiers** et 30 fiches métiers-compétences
- **9 capsules vidéo** de valorisation des métiers de la filière
- **Catalogue des formations** et guide d'organisation des modules
- **Stratégie** genre du RIFFEAC

UFA REFOREST - CAMEROUN

PLANTATIONS EN ZONES DÉGRADÉES ET ENRICHISSEMENT DE TROUÉES D'ABATTAGE



Zone d'intervention :

Cameroun (4 UFA -
superficie totale :
1 294 592 ha)



Durée :

Mars 2022 –
décembre 2025



Financement :

Union européenne



Partenaires :

Gembloux Agro-Bio
Tech (Université de
Liège), Nature+, ENSET
Douala, PALLISCO,
AlpiCAM-Grum-
CAM, SEFAC, SEEF



Objectif du projet :

Le projet UFA-REFOREST vise à restaurer l'équilibre des essences commerciales dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) du Cameroun, à travers un enrichissement participatif et inclusif des zones dégradées. En appuyant quatre entreprises forestières pilotes, il démontre la viabilité technique et économique du reboisement en milieu de production, produit des références scientifiques reproductibles à l'échelle régionale, et intègre les communautés riveraines comme acteurs clés de la restauration forestière.



RÉALISATIONS

- **6 vergers** à graines
- **5 pépinières** fonctionnelles
- **490 000 plants produits en 4 ans**, issus de 32 essences commercialisables et 5 PFNL (Moabi, Mubala, rondelle, Nkouarsa, Andok)
- **276 133 arbres plantés dans les 4 UFA** ; 1 226 ha de surface enrichie (1 122 ha en trouées et parcs, 104 ha en plantation en plein)
- **317 riverains formés et rémunérés** ; 27 communautés impliquées ; 4 Comités Paysans Forêts (CPF) actifs
- **Protocoles sylvicoles** (pépinières, plantation, entretien) intégrés et internalisés par les sociétés
- **2 bases de données harmonisées de suivi** ; système de monitoring opérationnel dans les 4 sociétés
- **3 articles scientifiques publiés** dans des revues internationales (Forest Ecology and Management, Restoration Ecology), 1 thèse de doctorat, 10 Masters
- **16 articles de capitalisation**, 1 documentaire, 4 vidéos, 1 Journal écologique pour les enfants
- **Étude sur l'état des lieux** de la réglementation relative à la plantation de bois d'œuvre au Cameroun

APPUI AU SECTEUR PRIVÉ (ASP) - CAMEROUN



Zone d'intervention :
Cameroun



Durée :
Décembre 2022 –
novembre 2026



Budget total :
2,2 millions €



Financement :
Union européenne



Partenaire :
JMN
Consultants



Objectif du projet :

Le projet ASP Cameroun vise à renforcer la contribution du secteur forêt-bois à une économie verte, créatrice d'emplois locaux et résiliente au changement climatique. Il accompagne les entreprises, les organisations professionnelles et l'administration dans leur adaptation aux exigences internationales — certification, CITES, RDUE — tout en agissant sur la compétitivité industrielle, la valorisation des ressources forestières et le développement du marché intérieur.

RÉALISATIONS

• MIB

- Site MIB de Ngaoundéré activé : lancement des travaux
- Bulletin de spécification conçu pour l'exportation des produits bois du MIB vers les pays voisins
- Chaîne de valeur charbon de bois diagnostiquée dans 4 régions ; formations menées auprès des associations professionnelles
- Plateforme digitale MIB (finalisation prévue 2026)

• CITES: Formations techniques CITES (taux de reconstitution, ACNP) délivrées aux entreprises et aux organes CITES nationaux, appui aux activités internationales CITES dont le comité des plantes

• PSE: la participation de l'ATIBT, au travers de la commission Carbone&Biodiversité, au développement de l'Organization for Biodiversity Certificates (OBC) visant à développer des certifications biodiversité

• RDUE: lancement d'une étude spécifique Cameroun

• Certifications : appui au développement du PAFC au Cameroun – formations et audit à blanc d'entreprises

• Promotion du bois durable camerounais:

- Financement majeure de la participation de l'ATIBT au CIB 2024
- 5 brochures sur les entreprises partenaires du projet
- Voyages importateurs au Cameroun
- Contribution majeure à la plateforme MTT
- Formation communication auprès d'entreprise
- Création de la page Facebook ATIBT Cameroun
- Participation à l'organisation et financement du RACEWOOD 2025 au Congo
- Création du site internet pour le SYNEFOR

• Plaidoyers:

- Proposition de nouveau texte de catégorisation des unités de transformation auprès du MINFOP
- Note de conjoncture sectorielle (fiscalité, marché, certification)

• Brochure technique sur l'amélioration des rendements matière en scierie

• Guide sur la valorisation des bois par collage (approche LKTS)

MARCHÉ INTÉRIEUR DU BOIS (MIB) CONGO



Zone d'intervention :

République
du Congo



Durée :

Août 2024 – juillet
2028 (48 mois)



Budget total :

2 000 000 €



Financement :

Union
européenne



Partenaires :

Administration
Secteur privé
Secteur artisanal
Société civile
Centres de recherche
Centres de FP
Partenaires techniques
et financiers



Objectif du projet :

Le projet MIB Congo vise à améliorer la compétitivité et la durabilité de la filière bois domestique en République du Congo. Il répond à un enjeu structurant : organiser un marché intérieur encore largement informel, en renforçant les capacités des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), en améliorant la gouvernance de la filière et en créant les conditions d'une meilleure articulation entre marché intérieur et exigences de durabilité.

RÉALISATIONS

- **RACEWOOD 2025** : 140 participants, dialogue public-privé instauré au niveau national et sous-régional
- **Diagnostic consolidé de la chaîne de valeur** bois domestique, validé lors de 4 ateliers (environ 30 participants chacun)
- **Processus de mise en place** du laboratoire-conseil bois initié en collaboration avec les partenaires techniques
- **Premières données collectées** sur les pratiques artisanales et l'usage des essences peu connues
- **Dynamique de dialogue** multi-acteurs engagée entre les parties prenantes de la filière
- **Enquêtes artisans** sur les essences moins connues (LKTS)



PASSAD - CÔTE D'IVOIRE

PROGRAMME D'APPUI AUX SYSTÈMES SYLVICOLES ET AGROALIMENTAIRES DURABLES



Zone d'intervention :
Côte d'Ivoire



Durée :
Juin 2025 –
décembre 2028



Budget total :
960 000 €



Financement :
Union européenne



Partenaires :
Institut Européen
de la Forêt (EFI),
ATIBT, Syndicat des
Producteurs Indus-
triels du Bois (SPIB)



Objectif du projet :

Le projet PASSAD-Forêt accompagne la transforma-
tion du secteur forestier ivoirien vers des pratiques
durables, en s'appuyant sur la mise en œuvre de
l'APV-FLEGT et l'adaptation aux exigences des marchés
internationaux. L'ATIBT y intervient pour renforcer la
gouvernance forestière, appuyer la mise en conformité
des entreprises avec le RDUE et consolider les capaci-
tés du secteur privé à s'intégrer dans une filière struc-
turée et compétitive sur les marchés européens.

RÉALISATIONS

- **Cadre opérationnel** mis en place et équipe déployée
- **Atelier national RDUE organisé** : première sensibilisation structurée des entreprises forestières ivoiriennes aux exigences européennes
- **Dynamique d'engagement** du secteur privé autour des enjeux de conformité et d'accès aux marchés initiée
- **Meilleure compréhension** par les entreprises des exigences liées à l'APV-FLEGT et au RDUE



CONFORMA - GUATEMALA

GESTION CONCERTÉE FORESTIÈRE DE LA SELVA MAYA



Zone d'intervention :
Guatemala – région de
la Selva Maya (Petén)



Durée :
2024 – 2028
(3,5 ans)



Budget total :
4 438 584 € (subvention
FFEM : 2 140 000 € —
part ATIBT : 123 675 €)



Financement :
Fonds Français pour
l'Environnement
Mondial (FFEM)



Partenaires :
CIRAD
(chef de file),
ACOFOP,
Rainforest
Alliance, CATIE,
CEMCA, ATIBT



Objectif du projet :

Le projet ConForMa vise à renforcer le modèle de gestion forestière communautaire dans la région de la Selva Maya, en s'appuyant sur des concessions forestières communautaires certifiées FSC pour développer des chaînes de valeur inclusives. L'ATIBT y contribue spécifiquement au développement commercial : promotion des essences moins connues, mise en relation avec les marchés européens et internationaux, et développement d'outils de mise en marché (Tropix, MyTropicalTimber, Fair&Precious).



RÉALISATIONS

- **Partenariat formalisé** entre acteurs scientifiques, institutionnels et communautaires (accord CIRAD-ACOFOP signé)
- **Visites de terrain** réalisées dans les concessions FSC : diversité des productions documentée (bois et PFNL)
- **Premiers échanges engagés** sur la valorisation des essences moins connues et leur positionnement sur des marchés de niche
- **ATIBT positionnée comme acteur** de la promotion internationale du modèle forestier communautaire
- **Compte rendu de la mission** de lancement au Petén (septembre 2025)
- **Fiches techniques essences** et contenus de communication (en développement)
- **Présence prévue au Carrefour International du Bois** (CIB), Nantes, juin 2026

TROPICAL TIMBER TRADE FACILITY (TTT)

PROMOTION DU COMMERCE LÉGAL ET DURABLE DU BOIS DU BASSIN DU CONGO



Zone d'intervention :

Bassin du Congo (Cameroun, Gabon, Congo, RDC, RCA, Guinée équatoriale), Chine, Union européenne



Durée :

Août 2025 – octobre 2026



Budget total :

1 500 000 €



Financement :

Ministère fédéral allemand de la Coopération (BMZ)



Partenaires :
COMIFAC-CTWPDA



Objectif du projet :

Le projet TTT vise à lutter contre la déforestation illégale dans le Bassin du Congo en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur du bois tropical — du producteur africain au consommateur européen, en passant par la Chine. Il s'attaque à l'opacité des chaînes d'approvisionnement, à la faible adoption des normes de durabilité et à l'insuffisance des capacités de conformité des acteurs du secteur. L'ATIBT y mobilise son expertise sur la certification, la traçabilité, la promotion des essences et l'accès aux marchés.



RÉALISATIONS

- **Démarche de révision** des codes de conduite engagée avec les associations professionnelles des trois zones géographiques
- **Appui à la certification PAFC** déployé auprès d'entreprises ; système d'accréditation des formateurs d'auditeurs en cours d'élaboration
- **Analyse traçabilité/RDUE** engagée au Cameroun
- **Études pilotes LKTS** (Eveuss, Monghinza) lancées
- **Développement de MyTropicalTimber** en cours (lancement prévu en mai 2026)
- **Renforcement des capacités** des acteurs du Bassin du Congo sur les ACNP engagé
- **Démarche de révision** du Timber Trade Portal pour la diligence raisonnée RDUE et élaboration d'un nouveau canevas des fiches pays
- **Participation à la COP Cites** à Samarkhand

MADERA CERO DEFORESTACIÓN

TRAÇABILITÉ ET PROMOTION DU BOIS DURABLE DE LA SELVA MAYA MEXICAINE



Zone d'intervention :

Mexique — États de Campeche et Quintana Roo (péninsule du Yucatán)



Durée :

mai 2024 – avril 2026 (24 mois)



Budget total :

339 160 €



Financement :

Union européenne (programme AL-INVEST Verde)



Partenaires :

Coopérative Tuumben K'ooben, ejidos forestiers certifiés FSC

Autres participants:

SEDE Quintana Roo, Minkadev, Probos



Objectif du projet :

Porté par l'ATIBT comme chef de file, le projet Madera Cero Deforestación vise à préparer le secteur forestier communautaire de la péninsule du Yucatán aux exigences du Règlement européen Zéro Déforestation (RDUE 2023/1115), tout en transformant une filière encore très largement tournée vers la vente de bois brut sans valeur ajoutée 98 % des ejidos forestiers commercialisent leur bois en grumes. Il cible les PME et communautés forestières des États de Campeche et Quintana Roo, dans une région où l'exploitation forestière communautaire (ejidos) constitue un modèle à consolider face aux pressions de l'agriculture et de l'élevage intensifs.



RÉALISATIONS

- **Session informative organisée** au Quintana Roo avec les ejidatarios : présentation du RDUE et de l'outil de traçabilité numérique MinkaDev
- **Partenariats engagés** avec les ejidos forestiers certifiés FSC (PETCACAB, Noh Bec) et avec le ministère du développement économique du Quintana Roo (SEDE)
- **Freins à l'accès au marché** européen identifiés et pistes d'amélioration documentées
- **Appel d'offres lancé** pour les ateliers de nearshoring et les actions commerciales (phase 2)
- **Webinaire** « Construire et aménager avec du bois tropical » co-organisé avec le CNDB (29 octobre 2025) : 90 minutes d'échanges avec architectes, prescripteurs et experts (Canal Architecture, Woodenha, HPL Architectes, LCB, CIRAD)

A lush green forest scene with a stream and fallen logs. The background is a dense forest with many green leaves. In the foreground, there is a small stream with several large, fallen logs in it. The water is dark and reflects the surrounding greenery. The overall atmosphere is peaceful and natural.

6

PERSPECTIVES 2026

2026 s'annonce comme une année de confirmation et d'intensification. Le calendrier du RDUE reste à confirmer, les projets lancés en 2025 commencent à produire leurs premiers résultats, et le portefeuille de nouveaux projets en préparation témoigne de la confiance que les bailleurs accordent à l'ATIBT. Le CIB de Nantes, en juin, sera le temps fort de la filière.

6.1 PRIORITÉS STRATÉGIQUES



Accompagner la mise en conformité RDUE

La mise en conformité au RDUE reste l'échéance structurante pour les entreprises de la filière, dont la date d'entrée en vigueur sera confirmée par les institutions européennes. L'ATIBT intensifiera son accompagnement des entreprises membres : ateliers de formation, appui au déploiement d'outils de traçabilité, interface avec les plateformes européennes (TRACES, système d'information RDUE). Une attention particulière sera portée aux petites et moyennes entreprises, pour lesquelles les exigences de diligence raisonnée représentent une charge disproportionnée.

Le projet ASP Cameroun (en cours jusqu'en juin 2026) continuera d'apporter un appui direct sur le terrain, notamment sur la reconnaissance de la certification dans le cadre du RDUE et sur le renforcement du marché intérieur du bois.

Renforcer les capacités CITES en vue de la CdP20

La CdP20 de la CITES représente un enjeu majeur pour les pays africains producteurs de bois tropical. L'ATIBT poursuivra son appui technique aux autorités scientifiques nationales du Cameroun, du Gabon, du Congo et de la Côte d'Ivoire pour la rédaction et l'instruction des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et la constitution de dossiers solides. L'objectif est d'éviter que des insuffisances procédurales ne débouchent sur de nouveaux blocages commerciaux.

Dans ce cadre, l'accréditation de l'ATIBT auprès du CAFI (Central African Forest Initiative) en novembre 2025, ouvrant la voie à un projet de 5 millions de dollars, constitue une opportunité à saisir pour structurer un appui durable aux gouvernements de la région.

Développer le portefeuille de projets

Huit nouvelles perspectives de projets ont été identifiées lors du Conseil d'administration de décembre 2025. Elles représentent un potentiel de financement significatif et couvrent des thématiques complémentaires aux activités actuelles de l'ATIBT.

Projet	Financement	Démarrage prévu	Thématiques
ADEFAC 2 <i>Formation professionnelle continue</i>	AFD 5 M€	Juillet 2026	Maitre d'Ouvrage RIFFEAC – Maitre d'Ouvrage délégué ATIBT Formation professionnelle, Bassin du Congo
ASP Gabon “Soutien au développement des chaînes de valeur dans le secteur Forêt-Bois »	DUE Gabon 4,6 M€ (en appel d'offres)	2027	Appel d'offres en consortium avec le CIRAD, l'UFIGA, Nature + et GxABT — évolution de la ressource, Okoumé, CITES, RDUE, PFNL, Cacao, PSE, transformation, F&P, marchés
CAP FORETS “Concessions et Acteurs pour des Paysages FORESTIERS en Transition et durables »	FFEM 2 M€	Septembre 2026	CITES, LKTS, développement communautaire, mécanismes innovants, marchés
FGMC2 (TUDK) “engaging the private sector in National Sustainable Forestry Systems and International Trade”	FCDO 100 000 €	Janvier 2026	Commercialisation secteur privé, marchés
CBC “Compétence Bois Cameroun”	UE 2 M€ max	2026–2028	formation affûtage et sciage ; partenaires : SYNEFOR, GFBC, ENEF
ERASMUS+	UE 400 000 €	2027–2029	formation de spécialisation ameublement/agencement ; Gabon, Congo, RDC et Guinée Equatoriale.
Projet CAFI	AO PSE en cours	2027	PSE Congo
FGVC programme « Développement de chaînes de valeur bois compétitives et durables en Afrique centrale à travers des produits adaptés aux marchés et la valorisation des essences sous-utilisées (LUTS) »	UE / FAO – 200 000 euros ATIBT + 1M€ pour les entreprises	2026	LKTS/LUTS, subvention pour les entreprises, Congo/Gabon

6.2 OPPORTUNITÉS



Le CIB Nantes — juin 2026

Le Carrefour International du Bois se tient à Nantes du 2 au 4 juin 2026. Organisé tous les deux ans, il rassemble l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois à l'échelle mondiale. L'ATIBT y participera activement et utilisera cet événement comme plateforme de dialogue entre producteurs africains, acheteurs européens, régulateurs et ONG. Le projet ConForMa permettra de valoriser les essences de la Selva Maya et d'y promouvoir Fair&Precious auprès de nouveaux acheteurs potentiels.

L'ATIBT mobilisera ses membres pour assurer une présence visible et active. Le CIB sera l'occasion de présenter les travaux menés en 2025, de valoriser les résultats de certification et les outils développés pour le RDUE, et de renforcer les liens entre producteurs africains et acheteurs européens dans un contexte de recomposition des chaînes d'approvisionnement.

Le dialogue commercial avec la Chine

Le projet TTT (Tropical Timber Trade Facility), financé par le gouvernement allemand, ouvrira des espaces de dialogue structurés entre fédérations africaines, chinoises et européennes. Dans un contexte de recul de la demande chinoise et de tensions tarifaires globales, la capacité à engager directement les acteurs chinois sur les thématiques de durabilité et de traçabilité représente un levier stratégique rare pour l'ATIBT.

La montée en puissance de Fair&Precious

La campagne VRAI/FAUX lancée en 2025 (45 publications, 39 670 vues, 72% de sentiment positif) a démontré le potentiel de communication du collectif. En 2026, le déploiement de la marque sera renforcé avec le recrutement d'un prescripteur dédié (projet ConForMa) et le développement de nouveaux formats de communication ciblant les prescripteurs et maîtres d'ouvrage européens.

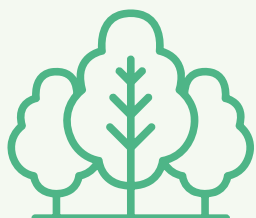
6.3 POINTS DE VIGILANCE



TROIS RISQUES À SURVEILLER EN 2026



Risque réglementaire RDUE : une mise en application désorganisée ou des exigences interprétées de façon incohérente par les États membres de l'UE pourraient créer des distorsions commerciales défavorables aux opérateurs africains bien préparés. L'ATIBT devra rester en veille active sur les modalités d'application et intervenir si nécessaire auprès des institutions européennes.



Risque CITES : de nouvelles inscriptions d'essences tropicales africaines à la CdP20, sans renforcement préalable des capacités de gestion des pays producteurs, pourraient provoquer de nouveaux blocages commerciaux. La mobilisation auprès des délégations nationales et des organes de la CITES doit s'intensifier dès le premier trimestre 2026.



Risque de fragmentation du marché : la persistance de la faiblesse de la demande chinoise et l'instabilité tarifaire liée aux politiques américaines pourraient durablement fragiliser les équilibres financiers des entreprises forestières du bassin du Congo. L'ATIBT suivra de près l'évolution des marchés et continuera de plaider pour des mécanismes de soutien adaptés.

7

GOUVERNANCE



7.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'ATIBT réunit des représentants de l'ensemble des catégories de membres : producteurs, importateurs, bureaux d'études, organisations non gouvernementales, institutions de recherche, associations professionnelles et représentants d'États membres. Il est composé d'un Bureau exécutif (présidente, trésorier et administrateurs élus*) et d'administrateurs représentant les États membres (**), complétés d'observateurs.

POSITION	NOM	ORGANISATION	PAYS	SECTEUR
Présidente*	Françoise VAN DE VEN	Individuel	GA	Individuel
Trésorier*	Michel ROUGERON	PALLISCO	CM	Producteur
Administrateur*	Stéphane RIVAIN	OREADE BRECHE	FR	Bureau d'études
Administrateur*	Ulrich GRAUERT	INTERHOLCO	CH	Producteur
Administrateur*	Dominik MOHR	CID	FR	Importateur
Administrateur**	Paulette EBINA	Congo	CG	État
Administrateur**	Edouard ZAMA	Rép. Centrafrique	CA	État
Administrateur**	Elvire-Joëlle ZOUZOU MAILLY	Rép. Côte d'Ivoire	CI	État
Administrateur (obs.)	Peter ALELE	FSC	MEX	ONG
Administrateur	Tidiani Jeff TALL	ROUGIER	FR	Producteur
Administrateur	Paolo BRACCIANO	REGALIS	AE	Importateur
Administrateur	Bernard CASSAGNE	FRM	FR	Bureau d'études
Administrateur	Stefano CORA	CORA DOMENICO & FIGLI	IT	Producteur
Administrateur	André DE BOER	ETTF	NL	Association professionnelle
Administrateur	John DE HAAN	SOMIVAB / RAIL EUROPE	NL/BE/GA	Producteur-Industriel
Administrateur	Benoit DEMARQUEZ	TEREA	FR	Bureau d'études
Administrateur	Jean Louis DOUCET	Univ. Gembloux	BE	Recherche
Administrateur	Emmanuel GROUTEL	WALE	FR	Membre individuel
Administrateur	Arnaud HETROIT	LCB	FR	Association
Administrateur	Vincent ISTACE	CIB-OLAM	CH	Producteur
Administrateur	Cecilia JULVE	NATURE+	BE	ONG / Bureau d'études
Administrateur	Alain KARSENTY	CIRAD	FR	Recherche
Administrateur	Peter LATHAM	PEFC	UK	ONG
Administrateur	Jean-Marie NTOUTOUME	UFIGA	GA	Association professionnelle
Administrateur	Markus PFANNKUCH	CEB – Precious Woods	CH	Producteur
Administrateur	Han DE GROOT	PFF	NL	Fondation / ONG
Administrateur (obs.)	Sven WALTER	FAO	IT	Org. internationale

* Membres du Bureau exécutif ** Représentants des États membres

Directeur Général : Benoît **JOBÉ-DUVAL** (en poste depuis le 15 mars 2016)

7.2 NOS ADHÉRENTS

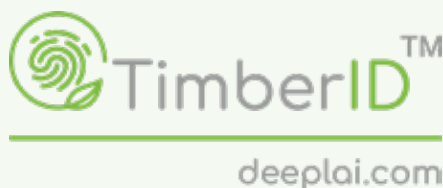
L'arrivée des nouveaux membres est toujours saluée au travers de notre newsletter. L'actualité des adhérents est disponible sur notre site internet.

LISTE DES MEMBRES ATIBT

BAILLEURS & FINANCEURS — PARTENAIRES				
AFD – Agence Française de Développement	FAO – Food and Agriculture Organization of the United Nations	ITTO – International Tropical Timber Organization		
ÉTATS				
Central African Republic	Gabonese Republic	Republic of Congo	Republic of Côte d'Ivoire	
PRODUCTEURS				
ALPICAM	BONUS HARVEST	CIB – OLAM AGRI	IFCO	INPROBOIS
INTERHOLCO (IFO)	LIKOUALA TIMBER	MADERACRE	MADERERA BOZOVICH S.A.C.	MIL MADEIRAS PRECIOSAS
MOKABI SA (GROUPE ROUGIER)	NSD'A	PALLISCO CIFM	PRECIOUS WOODS GABON – CEB	ROUGIER GABON
SEEF	SEFECCAM	SOMIVAB	STS GUYANA	THANRY CONGO (STC)
TRANCHIVOIRE	TRITON			
METTEURS EN MARCHÉ				
ADENTRA	BAILLIE LUMBER	BASSO LEGNAMI	BOUYGUES CONSTRUCTION	CABD – Compagnie Atlantique des Bois et Dérivés
CIBM – SAINT-GOBAIN	CID	CORA DOMENICO & FIGLI SPA	CROSS TRADE	DENDERWOOD
ECOCOA	ETS. PIERRE HENRY & FILS	ETT FINE WOODS	EXOTT	F.JAMMES
FIBRES INDUSTRIES BOIS SAS	FRITZ OFFERMANN KG	GIESELMANN GMBH & CO KG	GILMOUR & AITKEN	GLOBAL TIMBER

HERMPAC	HUPKES WIJMA B.V.	IMPEXO INTER- NATIONAL GMBH	INTERHOLCO AG	JAF GROUP
KEFLICO	LATHAM	LUMBER UNIPRES- SOAL LDA	MILLET	MOURAO WOOD UNIPESSOAL LDA
NHG TIMBER	OLAM GLOBAL AGRI PTE. LTD.	PASQUET MENUISERIES	PELTIER BOIS	PRECIOUS WOODS HOLDING AG
RAIL EUROPE	REGALIS FZCO	ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL	SCBT – Société de Commercialisation des Bois Tropicaux	SFM – Société Forestière du Maine
SORIEL S.L.	STOCKMANS WOOD PRODUCTS BVBA – SWP	SYLVACO GROUPE MALVAUX	THE PENROD COMPANY	TIMBER REX
TIMTRADE SRL	TOUBOIS	TRADELINK	VANDECASTEELE HOUTIMPORT	VASTO LEGNO
ENTREPRISES DE SERVICES				
11FOUNDRY	ADRYADA	BOCS	BUREAU VERITAS	DUBAI WOODSHOW
FORÉZIENNE MFLS	FRM INGÉNIERIE	GSEZ	IED INVEST	SNCF RÉSEAU
STRATEMARK	TIMBERID			
BUREAUX D'ÉTUDES				
AETS AFRIQUE	BFCONSULT	ETICWOOD	FRM INGÉNIERIE	GLOBAL FOREST ENVIRON- MENT CONSUL- TING (GFEC)
GREEN CONSUL- TECH	JMN CONSULTANT	KINOMÉ	MINKADEV	NATURE+
ONF INTER- NATIONAL	ORÉADE-BRÈCHE	PREFERRED BY NATURE	SOCIÉTÉ INDUS- TRIELLE DES BOIS (SIB)	SOLICAZ
TEREA				
ASSOCIATIONS & SYNDICATS				
AEIM	AIMEX	CSFI	ETTF – European Timber Trade Federation	FEDERLEGNOAR- REDO – FEDE- COMLEGNO
FEDUSTRIA	FEP – European Federation of Parquet Industry	FIB – Fédéra- tion des Indus- triels du Bois	GD HOLZ – Gesamtver- band Deutscher Holzhandel e.V.	GFBC – Cameroon Timber Indus- try Association

LCB – Le Commerce du Bois	SPIB – Syndicat des Producteurs Industriels de Bois	SYNEFOR	TTF – Timber Trade Federation	UFIGA – Union des Forestiers et Industriels du Bois du Gabon
UNICONGO (Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo)				
ONG				
FSC® International	IUCN – International Union for Conservation of Nature	PEFC Council	Precious Forests Foundation	Prince Albert II of Monaco Foundation
PROBOS	Rainforest Alliance	WCS – Wildlife Conservation Society	World Forest ID	WRI – World Resources Institute
WWF – World Wide Fund for Nature				
CENTRES DE RECHERCHE & FORMATION				
CIRAD – Agricultural Research for Development	ENSTIB	ERAIFT – École Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts	ESB	RIFFEAC
Université de Liège / Gembloux Agro-Bio Tech				
EXPERTS – ADHÉRENTS INDIVIDUELS				
Alain LEMAIGRE – ALCEBOIS	Baptiste MARQUANT	Benoît GOMMET – France Timber	CD CONSEILS	Christian MORASSO
Edoardo GIVONE	Emmanuel GROU-TEL – WALE	Frédéric ANQUETIL – A.F Bois	Isidoro BLANCHI – FERIMEX	Julie BERTILLE LANDRY
LACERDA PARTNERS	Nicolas PERTHUISOT	Olive PEOPLE	Olivier BONNEAU – OBBOIS	Olivier DEVILLARD
Olivier MEGARD	Pierre-Yves LE FLECHER	Richard FAYS – FAYSWOOD	SOTOMAR	Vincent PELÉ – EKWATO



TimberID / Deeplai

janvier 2025

TimberID est une solution numérique développée par la société Deeplai, conçue pour faciliter la mise en conformité avec le Règlement européen sur la déforestation (RDUE). Elle permet aux entreprises de collecter, organiser et partager les données nécessaires à la diligence raisonnée, tout en garantissant la confidentialité des informations. Grâce à l'intelligence artificielle, la solution analyse les niveaux de risque et propose des mesures d'atténuation adaptées, parmi lesquelles l'authentification physique des produits et le contrôle par imagerie satellite. Compatible avec les systèmes ERP et la plateforme TRACES de l'UE, TimberID est accessible à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.



Likouala Timber

République du Congo, avril 2025

Likouala Timber est titulaire de deux concessions forestières dans le nord-est de la République du Congo, couvrant 525 000 hectares. La société se distingue par son engagement fort dans la transformation locale, avec une production estimée à 150 000 m³ par an sur le site industriel de Bétou, comprenant trois lignes de sciage, une capacité de séchage de 2 000 m³ par mois et une section de produits finis (panneaux trois plis, planches S4S, decking). La société est certifiée OLB.



STC, Société Thanry Congo

République du Congo, avril 2025

Fondée en 2001, la Société Thanry Congo (STC) opère sur l'UFA Ipendja en République du Congo. Ses activités couvrent l'exploitation forestière, la transformation (deux scieries et une unité de déroulage) ainsi que le négoce de bois brut et transformé. La société emploie plus de 350 personnes et s'implique activement dans le développement local, notamment à travers un centre médico-social et des projets FDL. Elle n'achète que du bois provenant de sources légales et vérifiables, et a récemment obtenu la certification OLB. Des discussions sont en cours avec PAFC Bassin du Congo en vue d'une certification PEFC-PAFC.



Mokabi SA / Groupe Rougier

République du Congo

Filiale du Groupe Rougier, Mokabi SA exploite 586 000 hectares de forêts au nord de la République du Congo pour une production d'environ 100 000 m³ de grumes par an. En 2025, Rougier a obtenu la certification FSC Gestion Durable pour l'unité forestière de Mokabi-Dzanga.

Mokabi a également rejoint le collectif Fair&Precious, confirmant sa volonté de valoriser ses bois certifiés sur les marchés les plus exigeants.

DÉPARTS 2025



La société Timber REX et les membres Richard FAYS (Fayswood) et Nicolas JAMET (Abarco) ont quitté l'ATIBT en 2025.

7.3 NOTRE ÉQUIPE

L'ATIBT s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire dont les compétences couvrent l'ensemble des enjeux de la filière : gestion forestière durable, certification, conformité réglementaire, développement de projets et plaidoyer international. Cette diversité d'expertises permet à l'association de répondre avec réactivité aux évolutions du secteur et d'accompagner ses membres de manière ciblée. Au-delà de l'expertise technique, l'équipe est animée par un engagement collectif en faveur d'une foresterie tropicale responsable, vecteur de développement économique et social pour les populations des pays producteurs.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2025

ARRIVÉES

Célestin AHOUTOU

Chef de projet PASSAD, Côte d'Ivoire

Elise CAMBIER

Chargée de mission dialogue Chine (TTT)

Armand Blaise DIAMVINZA

Assistant technique principal, projet MIB Congo

Henri-Michel ELLA

Assistant technique PASSAD, Côte d'Ivoire

Solène GASNIER-DUFAUT

Cheffe de projet TTT

Serge MADZOU

Assistant technique secondaire, projet MIB Congo

Philippe NKENNE TIKENG

Chargé de mission vulnérabilité des essences (TTT)



DÉPARTS



Jacqueline LARDIT-VAN DE POL

Coordinatrice projet
ADEFAC-Gabon

Hortense ELLA- MENYE BATINDEK

Responsable communication
et suivi-évaluation,
projet ADEFAC

L'ATIBT remercie chaleureusement les collaborateurs qui ont quitté l'équipe en 2025 pour leur contribution au développement de l'association.

L'ÉQUIPE

Équipe Europe



Benoît Jobbé-Duval
Directeur Général



Caroline Duhesme
Dir. stratégique



Sandra Bliault
RAF



Maylis Borelli
Resp. Conformité



Nathalie Bouville
Resp. Communication



Elise Mazeyrac
Resp. Formation



Franck Monthe
Resp. CITES



Jessica Delekian
Assistant Admin/ Resp
Relations Membres



**Solène Gasnier
Defaux**
Cheffe de Projet TTT



Paul Cuveillier
Chef de projet
Al Invest



Elise Cambier
Chargée de mission



Philippe Nkenne
Chargé de mission



Alessandra Negri
Chargée de mission



L'ÉQUIPE

Afrique Centrale et Côte d'Ivoire



Alain Tsotsop
Resp. Pays
Congo



Célestin Ahoutou
Chef de Projet
PASSAD



Germain Yene
Resp. Pays
Cameroun



Yanick Nkoulou
Chef de projet
UFA-reforest



Armand Diamvinza
Assistant technique
Principal MIB



Henri Michel Ella
Assistant
technique FLEGT



Monique Ngoma
Assistante admin
et finance



Jean-Serge Madzou
Assistant
Technique LKTS



Achille Monka
Chauffeur



7.4 NOS RESSOURCES



La transparence financière est un engagement envers nos membres. Voici comment vos ressources ont été utilisées.

ORIGINE DES RESSOURCES 2025

Les cotisations progressent à **291 k€**, en hausse de **+3 %** par rapport à 2024 (284 k€). Leur part relative dans le budget global s'établit à 8 % en recul mécanique du fait de la forte croissance des subventions.

Les cotisations constituent une source de revenus régulière, stable et inconditionnelle, assurant la pérennité de l'ATIBT et procurant une sécurité appréciable à l'ensemble de nos partenaires financiers.

Les subventions s'élèvent à **3 493 k€**, en hausse de **+75 %** par rapport à 2024 (1 999 k€). Cette trajectoire ascendante s'explique par trois facteurs clés :

Le démarrage de nouvelles initiatives, le projet PASSAD (EFI), le projet CONFORMA (Porté par le CIRAD – AFD/FFEM) et enfin le projet Tropical Timber Trade Facility, projet financé par la BMZ et soutenu par la GIZ.

L'avancement soutenu des projets en cours à l'instar du projet MIB Congo (DUE Congo), ASP Pacte Vert (DUE Cameroun) et AL INVEST (SEQUA).

Et enfin la pleine réalisation de certains projets ADEFAC (AFD) et UFA Reforest (DUE Cameroun) ; ainsi que la clôture du programme PPECF III et du projet ZSL.

ETAT DES DÉPENSES 2025

Le budget de l'ATIBT s'établit à **3 829 k€** pour l'exercice 2025.

Les charges s'établissent à **3 789 k€ en 2025**, l'exercice dégage un résultat net positif de **+39 211 €**.

Il convient de souligner que **31 % du budget total (1 190 k€) correspond à des quotes-parts de subventions reversées** à nos partenaires de mise en œuvre.

ÉVOLUTION FINANCIÈRE

L'ATIBT enregistre en 2025 un exercice positif et consolide sa situation financière.

Exercice	Produits	Charges	Résultat net	Cotisations
2023	1 475 k€	1471 k€	+4 514 €	268 k€
2024	2 548 k€	2 506 k€	+42 628 €	284 k€
2025	3 829 k€	3 789 k€	+39 211 €	291 k€

Le budget de l'ATIBT est passé de 1 475 k€ à 3 829 k€. Cette croissance d'échelle est portée quasi exclusivement par la montée en puissance et la diversification de notre portefeuille de projets, tandis que l'assise des cotisations progresse de manière linéaire en valeur absolue **+8,5 %**.

Grâce à ces excédents successifs, les fonds propres de l'association atteignent un niveau de **213 783 €** au 31 décembre 2025. Ce matelas de sécurité s'avère précieux pour aborder sereinement une période de transition, marquée par la clôture de plusieurs contrats majeurs et un calendrier dont l'essentiel des nouvelles mises en œuvre opérationnelles est attendu sur le second semestre.

REMERCIEMENTS

Au delà des bailleurs cités ci-dessus, l'ATIBT remercie aussi les différentes autorités africaines et européennes avec lesquelles des échanges fréquents ont pu avoir lieu tout au long de l'année 2025. Nous remercions ainsi le MINFOP (Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun), le MEF (Ministère de l'Economie Forestière de la République du Congo), la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), Le Ministère des Eaux et forêts de Côte d'Ivoire. le MTES (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires) et le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères) en France , ainsi que bien d'autres qui ont aidé l'ATIBT dans sa tâche. Nous n'oublions pas nos membres qui font l'existence même de notre association.



AFD (Agence Française de Développement)
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Tél: +49 (0)2 28 / 9 95 35-0
www.bmz.de/en



COMIFAC
Commission des Forêts d'Afrique Centrale
+237 6 91 49 25 61



Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
Tél +49 69 74 31 4090
www.kfw.de



**Commission Européenne
Délégation de l'UE à Brazzaville
Délégation de l'UE à Yaoundé**



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)
Tél +81-45-223-1110
Fax +81-45-223-1111



EFI (European Forest Institute)
FLEGT and REDD Facilities
Tél +34 6 73 27 28 02
www.efi.int



MTES
Tél +33 1 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org



PPECF
Programme Promotion de l'exploitation certifiée des forêts
Tél : +237 6 70 66 85 16
www.ppecf-comifac.com



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



Ce nouveau rapport annuel a été réalisé par l'équipe ATIBT et les contributions de différents partenaires dont principalement les présidents des commissions de notre association et du conseil scientifique. La mise en page a été faite par JOConseil. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés.



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

ATIBT - Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64 - Fax. +33 1 43 94 72 09